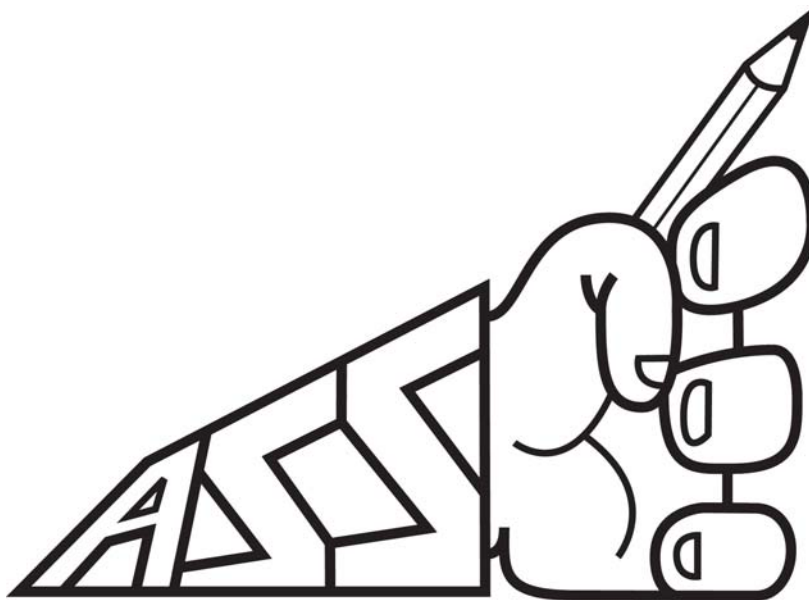


Cahier du Congrès d'hiver 2010

**de l'Association pour une
Solidarité Syndicale Étudiante
(ASSÉ)**



**Les 27 et 28 février 2010
Cégep Marie-Victorin**

Table des matières

Table des matières	2
Ordre du jour.....	2
Lettre de démissions.....	2
Lettre de démission de Julien Vadeboncoeur.....	3
Lettre de démission de Mathieu Jobin.....	3
Textes de réflexions	4
Pistes de réflexion sur les conseils régionaux (J-F Filiatrault).....	4
Texte de l'AGEBdeB sur la pertinence des conseils régionaux.....	11
Les conseils régionaux : des instances à s'approprier!.....	12
La réforme 10 ans après.....	15
Pour des libérations syndicales à l'ASSÉ.....	19
Pour un véritable syndicalisme de combat.....	20
Texte de réflexion : le féminisme à l'ASSÉ.....	31
PV du Congrès d'Automne 2009.....	34
Annexes.....	64

Propositions

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Présidium

Que Emmanuelle Lippé soit mandatée au secrétariat et Alex Bourdon-Charest à l'animation

1.2 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'exécutif propose l'ordre du jour tel que proposé dans le cahier de Congrès

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal

L'exécutif propose l'adoption du procès-verbal du Congrès des 14 et 15 novembre 2009.

2.0 Revendications

L'exécutif propose une plénière de 30 minutes sur la question de la nationalisation du programme d'AFÉ, en se basant sur les conclusions et propositions de la recherche de l'IRIS sur la question.

L'exécutif propose une présentation de 10 minutes de Nadia Lafrenière sur la réforme pédagogique et ses impacts au collégial suivie d'une plénière de 30 minutes sur la question.

3.0 Plan d'action

3.1 Tarification et privatisation

Que se tienne une plénière d'une heure sur la question de l'avenir du financement post-secondaire

Que se tienne une plénière de 30 minutes sur les perspectives de la campagne contre la tarification et la privatisation

Sogecom propose que la prochaine campagne annuelle de l'ASSÉ soit:

Vers la gratuité scolaire: contre toutes hausses des frais de scolarité et abolition de tous les autres frais;

L'amélioration des ressources et services en éducation postsecondaire dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé

La promotion, l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public dans les institutions d'éducation postsecondaire, incluant des horaires de garderies adaptés aux horaires de cours, dans le but d'assurer une conciliation études-familles.

L'AFESH propose que la priorité à court terme de l'ASSÉ soit de :

Répondre en détails aux arguments démagogiques en faveur du dégel des frais de scolarité et qu'une campagne d'information soit menée en ce sens

Notamment que l'ASSÉ et ses associations étudiantes membres en collaboration avec les autres acteurs sociaux québécois travaillent à l'écriture d'un contre-pacte cohérent avec les positions de l'ASSÉ qui soit diffusé largement

3.2 Aide financière aux études et le Programme canadien des bourses aux Étudiant-e-s

L'exécutif propose une présentation de 10 minutes sur la problématique du PCBÉ suivie d'une plénière de 20 minutes sur les revendications à préciser entourant cet enjeu.

L'exécutif propose une présentation de 15 minutes sur le bilan de l'action comité d'accueil au sommet économique et sur la rencontre avec l'attachée de la ministre Courchesne et une plénière de 20 minutes sur la suite du plan d'action entourant cet enjeu.

3.3 Gouvernance

L'exécutif propose de tenir une plénière de 20 minutes sur les perspectives de plan d'action quant aux projets de loi sur la gouvernance.

4.0 Bourses gouvernementales aux exécutants et exécutantes d'une association nationale étudiante

L'exécutif propose une plénière de 45 minutes sur ce sujet, dans une perspective plus large de dresser un portrait critique de notre organisation et de dégager des perspectives afin de relancer le syndicalisme de combat à l'ASSÉ, et l'implication au sein de ses structures.

5.0 Femmes

C-f propose un caucus non mixte sur un avis de motion aux statuts et règlements du C-F qui sera traité au congrès annuel, d'une durée de 45 minutes fermes (pour éviter de déborder) précédée d'une présentation de 1 min 30 du dit avis de motion par le C-F et suivi d'un retour en plénière de 15 minutes, avec des présentations de chaque caucus en priorité. (voir avis de motion en annexe 1)

Possibilité de prendre un temps de lecture de 5 min

- 5.1 Marche mondiale des femmes
- 5.2 Suivi conférences féministes
- 5.3 Bilan et perspectives du féminisme à l'ASSÉ
- 5.4 Parents étudiants

Considérant que les heures d'ouverture des services de garde se situent en moyenne entre 7h00 et 18h00;

Considérant que les services de garde imputent des pénalités monétaires pouvant aller jusqu'à 5.00\$/la minute;

Considérant que les parents monoparentaux ont moins de temps en soirée à consacrer aux travaux et aux études en raison de leurs nombreuses responsabilités parentales

Considérant que la réussite scolaire fait partie des valeurs et objectifs du système d'éducation au Québec

Considérant qu'une recherche du ministre de l'éducation du Québec démontre que pour avoir sensiblement les mêmes conditions salariales que les hommes, les femmes doivent poursuivre des études supérieures;

SECMV propose que les parents-étudiants d'enfants de 0 à 12 ans soient automatiquement exemptés de cours débutant soit à 8h00 ou se terminant à 18h00

SECMV propose que l'on intègre au système informatique les noms des parents étudiants qui font une demande d'exemption de cours débutant à 8h00 ou se terminant à 18h00 et que ce système tienne automatiquement compte de ces contraintes lors de la création des horaires.

6.0 Structures

6.1 Conseils régionaux

6.2 Congrès

Attendu que l'ASSÉ aura bientôt 10 ans d'existence et qu'il serait temps de faire un bilan critique de notre première année d'expérience;

Attendu que d'important changements structurels et stratégiques nous sont proposés depuis 1 ans (Réforme du journal, débat sur la plate-forme revendication, participation à des instances gouvernementales, bourses aux exécutant-e-s, politique d'affiliation et de désaffiliation, ...) sans qu'aucun réel débat de fond n'ait eu lieu, tant dans les instances des associations membres et qu'au sein de l'ASSÉ;

Attendu que le pilier même de notre organisation, le syndicalisme de combat, fait l'objet de nombreux débats actuellement;

Attendu que plusieurs débats perdurent depuis plusieurs années et ne sont toujours pas réglés (démocratie à l'ASSÉ, conseils régionaux, féminisme à l'ASSÉ, ...);

Attendu que le mouvement étudiant ne semble pas vouloir sortir de la démobilité dans lequel il est pris depuis plusieurs années;

Que l'ASSÉ tienne un congrès d'orientation:

Que toutes décisions sur des bourses aux exécutants soit reportées a ce congrès, mais que les débats sur la question continuent d'ici là:

Que l'ensemble des organisations étudiantes (membres comme non membres), des groupes populaires et des individus qui ont contribué à notre organisation soient invités à produire des mémoires sur l'ASSÉ et des bilans sur nos dix ans dans le but d'adopter une déclaration de principe développée et claire sur le syndicalisme étudiant.

SECMV propose que l'on tienne une plénière de 15 minutes sur la pertinence de tenir un congrès d'orientation.

7.0 Finances

7.1 États des résultats 2009-2010 (annexe 2)

7.2 Modifications aux prévisions budgétaires 2009-2010

L'exécutif propose d'adopter les prévisions budgétaires 2009-2010 (annexe 3)

7.3 Fonds d'entraide

8.0 Élections

9.0 Employé-e-s

10.0 Avis de motion

10.1 Dépôt des avis de motion

SECMV propose l'avis de motion suivant :

ANNEXE A : PROCÉDURES D'ÉLECTIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF

ARTICLE 1

Peuvent présenter leur candidature au Conseil exécutif toutes les personnes qui sont membres de l'ASSÉ et qui obtiennent l'appui de leur association locale ou tout-e étudiant-e non-membre de l'ASSÉ obtenant l'appui de tiers des associations membres.

Comité-femmes propose l'avis de motion suivant :

Modifications aux Statuts et règlements de l'ASSÉ – Chapitre 9 : Comité femmes (voir annexe 1)

10.2 Traitement des avis de motion

11.0 Varia

1. Levée

Lettres de démission

Lettre de démission de Julien Vadeboncoeur

Montréal, le 30 novembre 2009
À l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

Objet : Démission de Julien Vadeboncoeur au poste de secrétaire à l'information

J'annonce par la présente que je démissionne du poste de secrétaire à l'information de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante. La raison principale de mon départ relève du fait que j'attends actuellement un deuxième enfant, ce qui me met dans l'impossibilité de m'acquitter plus longtemps mes responsabilités. Je tiens seulement à souligner le travail de grande qualité qui a été accompli, depuis les débuts, par mes camarades. Bien que nous ayons rencontré quelques difficultés à nos débuts, nous avons su les surmonter et réaliser un véritable travail d'équipe. Alors, toutes mes félicitations à ces personnes de grande qualité avec lesquelles j'ai eu à travailler lors de mon séjour à l'ASSÉ.

Lettre de démission de Mathieu Jobin

Bonjour Camarades,

C'est avec regret que je dois vous annoncer ma démission du comité aux luttes sociales. Malheureusement, je dois mettre un frein à mon implication au sein de l'ASSÉ pour me consacrer à mon mémoire qui a déjà pris pas mal de retard. Je tiens à souligner que j'ai beaucoup apprécié mon passage à ce comité, tant par les gens qui s'y impliquent que par les différents mandats que j'y ai accomplis. Je suis d'ailleurs disponible pour faire la transition de mes dossiers avec le reste du comité.

Mathieu Jobin

Textes de réflexion

Pistes de réflexion sur les conseils régionaux

Par Jean-François Filiatrault

Introduction :

Le présent texte se veut une maigre contribution au débat entourant les conseils régionaux (CR). Au cours de l'année 2007-2008, j'avais tenté d'écrire un texte complet sur les CR. Malheureusement, le manque de temps de même que le fait que je n'aie pas une vision globale et définitive de cette instance m'en a empêchée. Les idées soulevées dans ce texte ne sont que des pistes de réflexion basées sur mes observations personnelles et rien de plus. Les problèmes reliés aux CR ne pourront être (partiellement) réglés sans qu'un Congrès d'orientation ne se penche sur la question et j'invite donc le Congrès à s'abstenir de toute modification aux Statuts et règlements (sur cette question ou une autre) sans avoir pleinement approfondi le débat. Si l'ASSÉ désire grossir, elle devra permettre aux associations non membres de se familiariser avec elle, et les conseils régionaux sont l'endroit rêvé pour le faire (2005 en serait un bon exemple d'après certaines personnes). En ce sens, l'ASSÉ devrait avant tout renouveler son invitation aux trois fédérations étudiantes, à leurs membres, aux associations non affiliées du Québec et aux comités/regroupements étudiants à participer à son projet de société par le biais des conseils régionaux. Elle devrait aussi les inviter à exposer leurs opinions quant à cette structure avant de prendre une décision entraînant une modification des Statuts et règlements. Aussi, une des priorités de cette année des secrétaires internes et externes devrait être d'assurer finalement la mise sur pied d'un CR à Québec.

Statuts et règlements :

Une première modification aux Statuts et règlements devrait être d'uniformiser les différentes chartes des conseils régionaux. Bien que les CR doivent conserver une certaine « souveraineté locale », les finances, la coordination, la composition et le quorum devraient être les mêmes afin de s'assurer qu'ils remplissent bien les buts et principes que l'ASSÉ leur en a fixés.

Finances :

Afin d'éviter que des sommes soient immobilisées par des conseils régionaux non actifs, il pourrait y avoir une modification aux statuts et règlements spécifiant que si les conseils régionaux déposent des prévisions budgétaires 2 semaines avant le Congrès annuel alors ils se voient automatiquement attribué un minimum de ____ \$ --- 500 \$ d'après la dernière modification faite aux Statuts et règlements par le Congrès, mais qui devraient être augmenté à un minimum de 1 000 \$ si l'on désire réellement que les CR soient des instances proactives. Dans le cas où aucune prévision budgétaire n'aurait été déposée, l'argent

pourrait être soit automatiquement transféré à un projet spécifique (fonds d'entraide, permanence volante, autobus, fond des arrêté-e-s, etc.) ou bien distribué dans divers postes budgétaires de la proposition de prévisions budgétaires faite lors du Congrès annuel. Le délai de deux semaines permettrait justement à l'exécutif d'adapter sa proposition en fonction des demandes des CR. Aussi, les CR devraient se voir retirer le pouvoir d'attribuer des subventions. Étant donné qu'il s'agit là d'argent provenant de l'ensemble des membres de l'ASSÉ, ce rôle devrait être réservé au Conseil exécutif, au CoCo ou au Congrès afin de s'assurer qu'elle sert bien les buts de l'ASSÉ. Finalement, plusieurs pouvoirs des CR au niveau des finances se trouvent à être inutiles, à encourager leur bureaucratisation (compte en banque séparé) et/ou leur « indépendance » de l'ASSÉ (cotisation régionale). Ces éléments pourraient être simplement retirés des Statuts et règlements de l'ASSÉ.

Composition :

Comme mentionné dans l'introduction, les CR pourraient être le meilleur endroit afin d'intégrer les non-membres dans nos campagnes et dans nos processus décisionnels. En ce sens, s'ils adhèrent officiellement aux principes de bases de l'ASSÉ, les comités officiels des associations non membres du CR devraient pouvoir devenir membres avec un droit de vote (sauf sur certaines questions spécifiques). Ceci aurait le mérite d'encourager des comités tel que Mob-UdeM à participer aux campagnes nationales. Les groupes communautaires, syndicaux et de jeunes devraient eux aussi être invités à siéger sur cette instance avec un droit de proposition. Il est primordial que les CR conservent un droit de vote sur l'instance intermédiaire de l'ASSÉ afin d'offrir une voix aux non-membres et de permettre qu'ils soient réellement « intégrés » à notre syndicat national.

Plénière inter-associative :

(Clin d'oeil à l'AFESH-UQAM)

Une autre possibilité pourrait être de créer une instance où l'ensemble des associations membres aurait un droit de vote. Considérant les contraintes logistiques, cette instance ne pourrait se réunir que par téléphone (beurk) ou par le biais d'Internet (un forum ou autre, le vote ce ferait par référendum électronique). L'option de rencontre téléphonique n'étant pas propice à l'échange d'opinion, elle ne devrait pas être retenue. Quant à la possibilité de faire des votes électroniques, elle contredirait la culture d'assemblées que valorise l'ASSÉ. On ne peut en effet pas comparer un vote portant sur une maquette de journal avec un vote de grève, mais cela pourrait être tout de même interprété comme un point en faveur des votes « Omnivox ». Cette instance ne serait toutefois pas l'instance intermédiaire. Elle posséderait un nombre de votes égal au nombre de comités actifs lors des CoCo et devrait s'autogérer (aucun poste existant présentement au national ne pourrait prendre ce surplus de travail). Les CR devaient continuer à siéger sur le CoCo afin de permettre aux non-membres d'avoir une voix sur notre instance intermédiaire.

Coordination :

Étant donné qu'elles et ils ont un grand impact sur le fonctionnement des CR et du CoCo, le Congrès devrait aussi se pencher sur le rôle de leurs coordonnateurs et coordonnatrices. La coordination devrait-elle être aussi la délégation du CR au CoCo? Devrait-elle être assurée par des membres, non-membres, des associations? Devrait-elle être élue en Congrès comme l'ensemble des autres postes de l'ASSÉ? Questions qui ne seront réglées (temporairement) que si l'ASSÉ prend le temps de réévaluer ses orientations structurelles actuelles à la faveur d'un Congrès de réorientation. Toutefois, s'il advenait qu'un deuxième poste de secrétaire aux relations à l'interne soit créé, celui-ci devrait assurer un suivi beaucoup plus serré avec les CR en attendant que le Congrès réforme (ou non) ces instances.

Annexe 1 : Chapitre 4 sur les Conseil régionaux des Statuts et règlements**ARTICLE 16 : COMPOSITION ET DÉFINITION**

1. Il peut exister jusqu'à neuf (9) Conseils régionaux au sein de l'ASSÉ. Ils sont regroupés de la façon suivante : Sud-Est, Montréal, Québec, Centre du Québec, Laurentides, Est du Québec, Outaouais, Saguenay/Lac St-Jean et Abitibi-Témiscamingue.

2. À partir du moment où il y a une association étudiante membre dans une des neuf (9) régions, un Conseil régional peut être mis sur pied. Chaque région doit s'assurer d'une représentation égale de chaque association de la région au sein du Conseil. Chaque région doit déterminer si toutes les associations ou seules les associations membres de l'ASSÉ ont droit de vote au sein du Conseil régional. Les délégué-e-s au Conseil régional doivent être élu-e-s à cette fonction par les instances de leurs associations locales.

ARTICLE 17 : BUTS ET FONCTIONS

1. Chaque Conseil régional élit trois (3) délégué-e-s au Conseil de Coordination (les délégué-e-s doivent être membres en règle de l'ASSÉ). La délégation doit être composée d'au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes. L'identité de ces derniers et dernières doit être communiquée au Conseil exécutif.

2. Le Conseil régional sert à coordonner et développer le syndicalisme étudiant au niveau de sa propre région et à faire le lien entre les différentes luttes étudiantes à caractère régional. Pour se faire, il doit être un lieu d'échanges et de discussions entre les différentes associations locales afin de défendre leurs intérêts :

a) par la promotion, le développement et la protection par tous les moyens nécessaires, des intérêts matériels, professionnels, culturels, académiques et sociaux des étudiantes et des étudiants ;

- b) en facilitant les relations entre les diverses associations membres de l'ASSÉ au Conseil régional entre elles, ainsi qu'avec les autres organisations étudiantes non membres présentes au Conseil régional;
- c) en assurant la diffusion d'information pertinente à ses membres et au sein de la région ;
- e) par l'appui et le soutien aux luttes menées par le mouvement ouvrier, les femmes, les autochtones, les immigrants et immigrantes et l'ensemble des autres luttes progressistes ;
- f) en s'assurant du bon fonctionnement des instances et des comités dont il s'est doté.

ARTICLE 18 : POUVOIRS

Chaque Conseil régional prend les décisions relatives à ses problématiques spécifiques. Dans cette perspective, il peut donc :

1. établir son propre fonctionnement interne ;
2. se doter de ses propres publications et organes d'information ;
3. créer les comités nécessaires à l'atteinte de ses objectifs (mobilisation, recherche, information, etc.) ;
4. promouvoir dans un premier temps la formation d'associations étudiantes là où elles sont absentes ; ensuite l'adhésion à l'ASSÉ ;
5. percevoir et administrer une cotisation régionale.

ARTICLE 19 : BUDGET

1. Chaque Conseil régional est responsable d'assurer son propre financement en se conformant à l'Annexe B des présents Statuts et Règlements.

2. Chaque Conseil régional dûment constitué se voit allouer statutairement un budget minimal de 500

\$. Ce budget de base peut-être augmenté selon les besoins lors de l'adoption des prévisions budgétaires, jusqu'à concurrence d'une enveloppe globale pour les Conseils régionaux représentant 25% du budget total de l'ASSÉ. Les Conseils régionaux doivent fournir au Congrès ou au Conseil de Coordination des états financiers et des prévisions budgétaires pour se voir verser leur budget. En cas de dissolution d'un Conseil régional, les fonds reviendront à l'ASSÉ.

3. Chaque Conseil régional est responsable de la présence de ses délégué-e-s au Conseil de Coordination (frais de transport).

4. Chaque Conseil régional est tenu d'aviser immédiatement le Conseil de Coordination dans l'éventualité où des problèmes financiers surviendraient.

Annexe 2 : Suggestions de modifications aux Statuts et règlements

Que le Chapitre 4 des Statuts et règlements soit modifié comme suit et que les numéros d'articles des chapitres suivants soient décalés :

CHAPITRE 4 : CONSEILS RÉGIONAUX

ARTICLE 16 : COMPOSITION ET DÉFINITION

1. Il peut exister jusqu'à neuf (9) Conseils régionaux au sein de l'ASSÉ. Ils sont regroupés de la façon suivante : Sud-Est, Montréal, Québec, Centre du Québec, Laurentides, Est du Québec, Outaouais, Saguenay/Lac St-Jean et Abitibi-Témiscamingue.

2. À partir du moment où il y a une association étudiante membre dans une des neuf (9) régions, un Conseil régional peut être mis sur pied. Chaque région doit s'assurer d'une représentation égale de chaque association de la région au sein du Conseil. Les délégué-e-s du Conseil régional doivent être élu-e-s à cette fonction par les instances de leurs associations locales.

ARTICLE 17 : BUTS ET FONCTIONS

1. Chaque Conseil régional élit jusqu'à trois (3) délégué-e-s au Conseil de Coordination et au Congrès (les délégué-e-s doivent être membres en règle du Conseil régional). Aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes ou de plus de deux femmes.

2. Le Conseil régional sert à coordonner et développer les campagnes nationales de l'ASSÉ et le syndicalisme étudiant au niveau de sa propre région de même qu'à faire le lien entre les différentes luttes étudiantes à caractère régional. Pour se faire, il doit être un lieu d'échanges et de discussions entre les différentes associations locales afin de défendre leurs intérêts :

a) par la promotion, le développement et la protection par tous les moyens nécessaires, des intérêts matériels, professionnels, culturels, académiques et sociaux des étudiantes et des étudiants ;

b) en facilitant les relations entre les diverses associations membres de l'ASSÉ au Conseil régional entre elles, ainsi qu'avec les autres organisations étudiantes non membres présentes au Conseil régional;

c) en assurant la diffusion d'information pertinente à ses membres et au sein de la région;

e) par l'appui et le soutien aux luttes menées par le mouvement ouvrier, les femmes, les autochtones, les immigrants et immigrantes et l'ensemble des autres luttes progressistes;

f) en s'assurant du bon fonctionnement des instances et des comités dont il s'est doté.

ARTICLE 18 : POUVOIRS

Chaque Conseil régional prend les décisions relatives à ses problématiques spécifiques. Dans cette perspective, il peut donc :

1. établir son propre fonctionnement interne en conformité avec l'article 20 du présent chapitre;

2. se doter de ses propres publications et organes d'information;

3. créer les comités nécessaires à l'atteinte de ses objectifs (mobilisation, recherche, information, etc.) ;

4. promouvoir dans un premier temps la formation d'associations étudiantes là où elles sont absentes et ensuite l'adhésion à l'ASSÉ;

ARTICLE 19 : BUDGET

1. Chaque Conseil régional est responsable d'assurer son propre financement en se conformant à l'Annexe B des présents Statuts et Règlements.
2. Chaque Conseil régional dûment constitué et ayant déposé des prévisions budgétaires détaillées deux semaines avant le Congrès annuel de l'ASSÉ se voit allouer statutairement un budget minimal de 1000 \$. Ce budget de base peut être augmenté selon les besoins lors de l'adoption des prévisions budgétaires, jusqu'à concurrence d'une enveloppe globale pour les Conseils régionaux représentant 25 % du budget total de l'ASSÉ. Les Conseils régionaux doivent fournir au Congrès ou au Conseil de Coordination des états financiers détaillés et des prévisions budgétaires détaillant les postes de dépenses prévus. En cas de dissolution d'un Conseil régional, les fonds reviendront à l'ASSÉ automatiquement.
3. Chaque Conseil régional est responsable des dépenses encourues par la présence de ses délégué-e-s au Conseil de Coordination et au Congrès.
4. Chaque Conseil régional est tenu d'aviser immédiatement le Conseil exécutif dans l'éventualité où des problèmes financiers surviendraient. Le Conseil de Coordination peut en tout temps geler les avoirs d'un Conseil régional jusqu'à ce celui-ci justifie de manière satisfaisante ses dépenses.
5. Aucun Conseil régional ne peut attribuer de subventions ou dons à un projet ou un groupe sans l'accord du Conseil de Coordination.

ARTICLE 20 : STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT INTERNE

1. Coordination : Chaque Conseil régional élit jusqu'à trois (3) coordonnateurs et coordonnatrices qui doivent :
 - assurer la diffusion des avis de convocation et la présence de toutes celles et tous ceux qui sont convoqué-e-s;
 - préparer les réunions du Conseil régional;
 - assurer un suivi avec le ou la Secrétaire Général-e du Conseil de Coordination;
 - assurer un suivi des mandats et décisions prises par le Conseil régional, le Conseil de Coordination et le Congrès;
 - assurer le respect des Statuts et règlements, du code de procédure et des positions de l'ASSÉ et du Conseil régional;
 - assurer un suivi avec les autres Conseils régionaux actifs;
 - faire une plaisanterie et une danse au début de chaque réunion.
2. Composition : Tout groupe communautaire, politique, étudiant ou syndical partageant officiellement les principes de bases de l'ASSÉ et se trouvant sur le territoire couvert par le Conseil régional peut en devenir membre avec droit de proposition. Pour devenir membre, une association ou un groupe doit avoir été présent à deux des trois dernières réunions du Conseil régional, posséder un mandat d'intégrer celui-ci et être proposé et accepté par les membres du Conseil régional. Les Conseils régionaux doivent respectivement fixer les modalités d'exclusion des associations et des groupes dans leur charte.
3. Droit de vote : Seules les associations étudiantes et les comités officiels de celles-ci peuvent posséder

un droit de vote. Un Conseil régional peut limiter le droit de vote aux associations étudiantes membres du Conseil régional sur des questions particulières (Charte, accueil d'un nouveau membre, etc.). Les droits de vote des comités étudiants membres d'une même association sont automatiquement jumelés au sein d'une seule délégation.

4. Quorum : Le quorum pour la tenue d'une réunion est 50 % + 1 des associations membres du Conseil régional.

Texte de l'AGEBdeB sur la pertinence des conseils régionaux

Lors du dernier Congrès d'hiver, la question a été soulevée à savoir s'il était pertinent de tenir des conseils régionaux. Malgré la difficulté pour certaines associations de se rencontrer, et ce, particulièrement pour les associations de l'extérieur de Montréal, nous croyons que cette structure est primordiale afin de rassembler un plus grand nombre de militantes et militants autour de problématiques communes. En tant qu'association non affiliée, nous croyons également que ces conseils doivent rester ouverts aux non-membres, car cela nous permet de garder des liens entre les associations membres de l'ASSÉ et non affiliées. Bien que le CRAM soit le seul conseil présentement actif, il reste important de tous les garder existants, s'il advenait qu'au cours des prochaines années, le CRAALLL, la MASSE ou toute autre structure voulait renaître. De plus, nous retrouvons dans chacune des régions des enjeux propres à celles-ci qui ne représentent souvent toutefois pas l'ensemble de la province. Ainsi, il est possible de discuter et de débattre de ces questions dans une instance où elles sont traitées par les personnes touchées. Pour ce qui est de l'intégration des non-membres, nous croyons qu'il est pertinent de garder ces associations actives au sein des conseils régionaux, car cela permet une collaboration entre elles et les membres de l'ASSÉ. Depuis la désaffiliation de l'AGEBdeB, c'est en bonne partie le CRAM qui nous a permis de rester présents à l'ASSÉ et dans le mouvement étudiant. C'est également le CRAM qui a permis la création d'un partenariat entre l'AECSL et l'AGEBdeB pour la mobilisation. Ainsi, nous croyons que les non-membres peuvent apporter une contribution dans les conseils régionaux et ceci, à l'extérieur de Montréal comme dans la métropole.

L'exécutif de l'AGEBdeB

P.S. Dans ce texte, le budget des conseils régionaux ainsi que leur représentativité au Conseil de Coordination n'ont pas été traités étant donné que l'AGEBdeB n'est pas une association membre.

Les conseils régionaux : des instances à s'approprier!

Par Philippe Éthier, Hugo Séguin-Bourgeois et Julien de Tilly, membres de la SOGÉÉCOM

Il est inutile d'aborder la question du droit de vote des conseils régionaux au Conseil de Coordination, de leur budget ou de l'intégration des associations non membres sans chercher à comprendre l'utilité de cette instance et les causes derrière ses défaillances. Le débat entourant ces trois éléments serait vain si nous avions des conseils régionaux fonctionnels. De plus, nous considérons que trop souvent, lorsqu'il était question de cette instance au Congrès ou simplement lors de conversations entre membres, les discussions ne tournaient qu'autour de la question budgétaire. La première partie de ce texte consistera à revoir le rôle des conseils régionaux de l'ASSÉ et la deuxième partie amènera une réflexion sur leur mode de fonctionnement.

Le rôle des conseils régionaux

Contrairement à l'AECS¹, nous croyons que les conseils régionaux sont avant tout un pôle permettant le développement d'un syndicalisme étudiant démocratique, combatif et solidaire. Ils ne sont pas des instances visant uniquement les problématiques régionales. Leur rôle peut donc être autant basé sur des enjeux locaux, nationaux ou régionaux. Ce n'est pas nécessairement par l'organisation de nouvelles actions par cette instance que l'on obtient l'atteinte de cet objectif, mais plutôt en faisant en sorte que les conseils régionaux deviennent un lieu de concertations, d'échanges et de discussions entre les associations étudiantes membres et non membres, mais aussi avec d'autres instances de l'ASSÉ (comités, conseil exécutif) et surtout, avec les groupes populaires.

Lieu de solidarité entre les associations étudiantes

Se réunir entre associations étudiantes, entre les Congrès, nous permet de prendre conscience de la situation de chacune, de nos différentes activités et surtout, de nous informer à propos de l'application de la campagne nationale au local. Contrairement au coup de téléphone, l'instance à l'avantage d'assurer une connaissance commune de la situation et de permettre de réagir, de s'adapter, en conséquence. De cette manière, un conseil régional, en collaboration avec le comité de mobilisation, peut inviter ses membres à venir en aide aux associations qui en ont besoin, organiser des événements d'appui à une campagne locale ou simplement appuyer des actions organisées par une association locale. De plus, le partage d'informations avec d'autres associations étudiantes peut aussi nous venir en aide pour nos luttes locales, étant donné que l'on retrouve des conditions et des problématiques similaires à travers les différents établissements d'enseignement.

1 Nous faisons ici référence au texte *Réflexion de l'AECS sur les conseils régionaux*[ndrl :ce texte a été retiré du cahier de congrès mais est disponible dans celui du congrès automne 2009]

Dans ce sens, un des rôles des conseils régionaux est la concertation permettant d'aller chercher conseils et appuis pour nos activités locales. Par exemple, dans le cadre de l'actuelle grève à l'UQAM, un CRAM aurait pu être organisé, où les associations auraient été informées de la situation et où elles auraient été invitées à participer aux activités déjà organisées, voire à organiser elles-mêmes une action d'appui. Entre deux Congrès, un conseil régional peut aussi nous servir à organiser rapidement une réplique, advenant une situation d'urgence (un dégel par exemple). Pour effectuer ce mandat, les conseils régionaux devront travailler conjointement avec le comité de mobilisation et le(s) secrétaire(s) à l'interne.

Lieu de solidarité avec les groupes populaires

Les conseils régionaux peuvent et doivent être appelés à travailler de concert avec les autres groupes populaires : les mouvements ouvrier et écologiste, les groupes de femmes, autochtones et homosexuel-le-s, les personnes immigrantes, etc. et ce, conséquemment à l'une des missions premières de

l'ASSÉ : travailler pour un syndicalisme étudiant solidaire des autres luttes progressistes. Sur cet aspect, nous croyons que les conseils régionaux ont échoué. Si nous croyons irréaliste l'idée que des groupes pourraient faire parti d'une manière permanente d'un conseil régional, nous croyons qu'il est cependant regrettable que, rarement, ils aient pensé venir chercher notre aide ou considéré notre appui. En revanche, de notre côté, rarement avons-nous participé aux mobilisations sur des enjeux régionaux tels que l'échangeur Turcot; ou encore ayant un caractère local, comme les événements de Montréal-Nord. Un travail conjoint avec le comité aux luttes sociales est nécessaire.

Lieu de familiarisation des non-membres avec l'ASSÉ

Il est important qu'un conseil régional inclue des associations non membres qui ont une volonté d'agir avec nous – tel que l'AGECVM et l'AGEBdeB – ou simplement qui ont une volonté de se familiariser avec l'ASSÉ. Toutes les associations non membres qui participent aux conseils régionaux peuvent être considérées comme souhaitant potentiellement s'affilier à l'ASSÉ à plus ou moins court terme; il ne faut donc pas négliger les liens que nous entretenons avec elles et éviter des exclusions. Pouvant leur servir de premier contact avec l'esprit de solidarité qui anime le mouvement étudiant, les conseils régionaux se doivent d'être une fenêtre grande ouverte sur les principes qui régissent l'ASSÉ. Pour les défenseurs de l'indépendance et de la non-ingérence de la part d'une organisation permanente assurant une coordination nationale, un conseil régional fonctionnel peut servir d'exemple de ce que peut être la coordination entre associations et des résultats de cette dernière. Au niveau du droit de vote des associations non membres, il faut reconnaître que très souvent, elles participent énormément à nos campagnes. Leur donner un droit vote dans une instance de l'ASSÉ est en soi un signe de reconnaissance. Ce droit de vote permet que leur opinion soit prise en compte dans l'ASSÉ. De plus, si elles

n'étaient que de simples observatrices, participeraient-elles réellement aux conseils régionaux d'une manière aussi assidue? Dans la région de Montréal, il ne faut jamais oublier que nous sommes en « concurrence » avec la CREM, représentante du corporatisme étudiant au niveau régional.

Le fonctionnement

Au plan du fonctionnement des conseils régionaux, nous pouvons nous entendre sur le peu de constance dans la présence des associations étudiantes et sur le fait que la majorité des rencontres ont été très peu constructives et dynamiques². Dans le cas du CRAM, nous croyons qu'il y a eu un grand manque au niveau de la préparation des réunions : celles-ci nous ont semblé parfois mal convoquées et ont fait l'objet d'une mauvaise préparation, autant de la part des associations étudiantes que de la coordination. Pour nous, une partie de la solution passe par un suivi plus serré du national (Interne et/ou conseil de coordination). Ce rôle de suivi ne signifie pas la prise en main de la coordination qui relèverait toujours de la gestion locale, mais doit plutôt permettre une plus grande présence sur le terrain.

Problème de coordination

Nous considérons que nous pouvons imputer une partie de la responsabilité aux coordonnateurs : les convocations tout comme les procès-verbaux étaient souvent envoyés à la dernière minute, n'aidant en rien les associations dans la préparation des instances. Il y avait un manque d'initiatives au niveau des tournées d'appels effectuées pour assurer une bonne représentativité des associations étudiantes, voire de l'atteinte du quorum. Parfois, il y avait tout simplement une absence totale de coordination. Face à cette situation, la SOGÉÉCOM s'est parfois chargée de la convocation du CRAM et la participation y semblait beaucoup plus grande. Par contre, il serait injuste de ne faire porter le blâme qu'au coordonnateur. Les différentes associations ont quand même une part de responsabilité dans ce dysfonctionnement : en ne répondant pas aux avis de convocation pour confirmer leur présence ou leur absence et en ne se préparant pas convenablement à la tenue de cette instance, elles la condamnaient elles-mêmes. Cette dernière critique se base sur le fait que les propositions étaient rarement amenées par les associations membres. Selon nous, le Congrès devrait se charger d'élire une association qui serait désignée comme responsable de la coordination, et cela, pour chaque conseil régional. Bien sûr, cette association devra avoir obtenu préalablement l'appui des autres membres du conseil régional, à moins qu'il ne s'agisse d'un tout nouveau conseil³.

La question budgétaire

Pour nous, il est nécessaire que les conseils régionaux puissent avoir accès à un budget.

² Les critiques formulées visent principalement le CRAM par manque de connaissance des autres conseils régionaux.

³ Quoiqu'encore là, une réunion informelle des futures associations membres du conseil régional ne doit qu'être encouragée.

L'absence de budget risque de les limiter dans leurs capacités d'action. Nous croyons que cette instance ne doit pas dépendre d'autres cases budgétaires. En effet, il serait absurde qu'une telle instance ne puisse connaître rapidement et précisément les fonds qui lui restent; situation qui serait fréquente si les conseils régionaux devaient se partager entre eux une enveloppe budgétaire ou si, pis encore, il n'y avait tout simplement pas de case budgétaire délégué à leurs activités. Par contre, nous considérons que le budget des conseils régionaux a parfois été très mal utilisé; le budget du CRAM n'a souvent servi qu'à faire des dons à diverses causes. Nous partageons aussi l'opinion de Jean-François Filiatrault lorsqu'il propose que, pour se voir allouer un budget, les conseils régionaux doivent déposer des prévisions budgétaires deux semaines à l'avance. De cette manière, on s'assure de la nécessité des fonds demandés et que cet argent ne dormira pas, inutilisée, au fond d'un coffre. De plus, nous croyons que les conseils régionaux devraient se voir retirer leur budget s'ils ne se réunissent pas au moins deux fois à l'intérieur d'une session – trois fois pour le CRAM, puisqu'ils bénéficient d'une plus grande aise logistique. Les associations non membres seraient invitées à faire des contributions volontaires dans le budget du conseil régional auquel elles participent.

Modifications aux Statuts et règlements

Des modifications aux *Statuts et règlements* de l'ASSÉ s'imposent. Nous devons y établir des barèmes qui encadreraient le fonctionnement interne des conseils régionaux. À ce niveau, nous croyons que les suggestions apportées par Jean-François sont intéressantes, mis à part celles touchant au quorum. Nous croyons qu'il devrait exister un double quorum : le premier, nécessitant 50 % + 1 des membres de l'ASSÉ faisant parti du conseil régional – afin d'éviter le noyautage de l'instance – et un second, nécessitant 50 % + 1 des membres du conseil régional. Nous terminerons en spécifiant que nous croyons que seulement le Congrès doit avoir le pouvoir de créer et de tuer un conseil régional. Avant d'obtenir un droit de vote en conseil de coordination, ce dernier devra faire ces preuves en démontrant son bon fonctionnement. Ainsi, après deux rencontres (trois pour le CRAM) à l'intérieur d'une session, le conseil régional devrait se voir octroyer un droit de vote en conseil de coordination. Dans le cas contraire, il s'en suit la perte automatique de son droit de vote (et du budget, tel qu'exprimé précédemment). De plus, il est important que chaque conseil régional se réunisse avant tous les conseils de coordination pour discuter des points à l'ordre du jour.

La réforme 10 ans après

Contexte

Rarement aurons-nous entendu parler aussi souvent de l'école québécoise, parfois pour le meilleur, mais la plupart du temps, pour le pire. La réforme scolaire en est grandement responsable. Périodiquement, les commentatrices et commentateurs de tout acabit s'en donnent à coeur joie et livrent leur point de vue, plus ou moins éclairé, sur cette question. Certains fustigent sans retenue la réforme

qu'ils associent à un immense fourre-tout pédagogique alors que d'autres la défendent bec et ongles en invoquant son caractère hautement novateur. Un fait est incontestable: les dérives et les dérapages sont à ce point nombreux qu'une idée, aussi insidieuse que fausse, semble avoir fait son nid dans l'opinion publique: l'école québécoise n'est plus bonne! Et pourtant, les efforts quotidiens déployés par celles et ceux qui «font l'école» sont réels, nombreux, gigantesques. Plusieurs enseignantes et enseignants ont voulu croire aux promesses faites par cette réforme. Mais au fur et à mesure que s'est installée chacune de ses composantes, l'engouement a fait place à la déception puis à la désillusion. Malgré les difficultés, les contraintes et les absurdités imposées par les tenants de la réforme et avec une détermination chevillée au corps, les enseignantes et enseignants accompagnent les filles et les garçons, les femmes et les hommes tout au long d'un parcours scolaire parfois difficile, mais combien nécessaire.

Comment le système d'éducation du Québec en est-il arrivé là? Suite aux États généraux de 1995-1996, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a opéré un changement draconien dans les programmes de formation. Les objectifs de ce changement d'orientation étaient de s'adapter aux réalités du XX^e siècle, de dépasser les limites engendrées par le programme antérieur, notamment en ce qui concerne les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ainsi que de se tourner vers la réussite pour tous.

Rappelons comment la tenue des États généraux sur l'éducation (1995-1996) avait été marquée par l'enthousiasme et l'espoir de l'ensemble des intervenants du milieu de l'éducation au Québec. Ainsi, les conclusions des États généraux sur l'éducation reflétaient l'atteinte d'un réel et vaste consensus au sein de la société québécoise, portant notamment sur l'enrichissement des curriculums et mettant l'accent sur un enseignement de base de qualité. Or, dans ce vaste consensus, il n'était fait mention nulle part d'approches pédagogiques particulières.

Jamais les fondements pédagogiques de cette réforme n'ont fait l'objet d'une réflexion, notamment parce que la mise en place des composantes réformistes s'est opérée à la pièce, rendant plus difficile une vision d'ensemble. En effet, depuis septembre 2000, et ce jusqu'à septembre 2009, le *Programme de formation de l'école québécoise* s'implante d'année en année à tous les niveaux d'enseignement, déterminant dès lors l'ensemble des compétences à développer à la formation générale des jeunes. Cependant, il faut savoir que la réforme ne fait pas seulement référence au programme de formation, mais aussi à l'ensemble des structures qui ont été mises en place pour soutenir cette réforme. Pensons à la *Politique d'adaptation scolaire* (2000), à la *Politique d'évaluation des apprentissages* (2003), aux changements apportés au *Régime pédagogique*, etc.

LA RÉFORME C'EST...

Un programme axé sur des compétences

Le programme de formation mis en place développe un nouveau rapport aux apprentissages. Autrefois axé sur les connaissances, il est dorénavant basé sur des **compétences disciplinaires** (savoir-faire) et des **compétences transversales** (attitude ou comportement). Après presque dix ans d'essai, il faut se rendre à l'évidence que l'approche par compétences comporte plusieurs problèmes de taille:

- l'accent est mis sur la qualification et la socialisation au détriment de l'instruction. Autrement dit, les élèves savent comment apprendre mais encore faut-il qu'ils apprennent quelque chose;
- une perte de priorité accordée à l'acquisition des connaissances dans les programmes;
- un affaiblissement notoire des résultats des élèves dans les tests internationaux;
- un casse-tête pour le personnel enseignant au niveau de l'évaluation: certaines des compétences à évaluer ne sont pas claires et difficilement évaluables. Par exemple, en géographie, une des compétences disciplinaires à évaluer est «construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire». Ce manque de clarté appelle une subjectivité qui n'a pas sa place dans une démarche d'évaluation.

Un programme par cycle

Le contenu du programme et son évaluation sont étalés sur deux années à l'intérieur d'un même cycle. Dans ce cadre, l'élève, même s'il n'a pas les acquis nécessaires, est promu automatiquement d'une année à l'autre à l'intérieur d'un même cycle. Cela favorise l'accumulation de retards scolaires.

Un programme centré sur certains courants théoriques et approches pédagogiques

Basé sur des courants théoriques tels que le constructivisme, le cognitivisme et le socioconstructivisme, le programme de formation est conçu pour que l'élève soit au centre de ses apprentissages. Selon ces théories, l'élève construit et développe lui-même ses compétences à partir de ses propres référents lors de ses interactions avec ses pairs et à l'intérieur d'un processus en continu mouvement. Dans ce cadre, l'enseignante ou l'enseignant est perçu comme un simple accompagnateur qui aidera l'élève à faire émerger les connaissances de son inconscient. Une approche pédagogique qui favorise l'apprentissage de compétences dans ce contexte est la pédagogie par projet. De plus, bien qu'il ait toujours existé, le concept de différenciation pédagogique apparaît dans la *Politique d'évaluation des apprentissages* et dans le *Programme de formation de l'école québécoise*.

La différenciation pédagogique est l'approche par laquelle les enseignantes et enseignants adaptent leurs méthodes d'enseignement, leur rythme, leur niveau de langage, leur matériel et leurs pratiques d'évaluation aux besoins particuliers

de tous leurs élèves afin de tenir compte de leurs différences individuelles et ainsi favoriser la réussite de toutes et tous.

Dans les faits:

- Ces approches et courants théoriques sont imposés aux enseignantes et enseignants, ce qui contrevient à leur autonomie professionnelle, restreint les façons d'apprendre et le potentiel du personnel enseignant ainsi que celui des élèves;
- Ces approches ne conviennent pas à tous les élèves, notamment à ceux qui ont des difficultés d'apprentissage;
- Les classes sont surpeuplées et regroupent des élèves dont les acquis sont trop hétérogènes pour que le personnel enseignant puisse, malgré son expertise et sa bonne volonté, satisfaire aux besoins de tous ses élèves. La différenciation pédagogique comporte ses limites et devient, dans ce contexte, une approche inefficace. Inévitablement, les conditions d'apprentissage s'amenuisent pour tous les élèves;
- Cibler la meilleure façon et le type d'évaluation dont l'élève a besoin pour développer ses apprentissages nécessite des connaissances sur les différentes difficultés d'adaptation et d'apprentissage ainsi qu'une recherche sur les solutions pour y remédier. Ce genre de spécialité relève normalement du secteur de l'adaptation scolaire. En ce sens, nous estimons que le MELS fait fausse route lorsqu'il cherche à adapter les programmes de formation des enseignantes et enseignants du secteur régulier au contenu des programmes en adaptation scolaire. Ces programmes qui visent des élèves présentant des difficultés particulières s'adressent à des enseignantes et enseignants qui choisissent d'oeuvrer auprès de ceux-ci;
- La différenciation pédagogique est actuellement utilisée comme une mesure de soutien à l'élève alors que dans les faits, elle ne l'est pas!

Un programme qui devait aider les élèves en difficulté

Visant entre autres à aider les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), la réforme a accéléré le mouvement d'intégration de ceux-ci en classe régulière afin de favoriser leur socialisation et leur cheminement scolaire.

Dans les faits:

- Il y a eu une intégration massive et désordonnée des élèves en difficulté dans les classes régulières;
- On assiste à la fermeture de nombreuses classes spécialisées;
- De nombreux élèves en difficulté n'ont pas pu bénéficier du redoublement au primaire (il a été interdit pendant plusieurs années et par la suite appliqué de façon limitée);
- Les ressources et les mesures de soutien disponibles sont insuffisantes, tant pour les élèves que pour le personnel enseignant et lorsqu'elles sont présentes, les étapes pour y accéder se sont complexifiées;

- De plus en plus d'élèves de la classe régulière ont un plan d'intervention (modifiant parfois les exigences du programme de formation);
- On remarque des retards scolaires aux tests internationaux;
- Le nombre maximal d'élèves autorisé (ratio) dans une classe ne tient pas compte des élèves à risque ayant des troubles de comportement et des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;
- Les enseignantes et enseignants subissent une surcharge de travail importante.

Un parcours de formation axé sur l'emploi

Ce parcours s'adresse à des jeunes d'au moins 15 ans ayant deux ans ou plus de retard dans leurs apprentissages. Il alterne la formation générale et une formation pratique en milieu de travail. Le parcours de formation axé sur l'emploi propose deux axes, soit la formation préparatoire au travail (FPT) et une formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS). Par exemple, la FMS conduit un élève à devenir aide-boucher, aide-fleuriste, etc.

Dans les faits:

- Cette formation a sa raison d'être pour certains élèves, notamment ceux ayant une déficience intellectuelle;
- Vu le nombre croissant d'élèves en difficulté, de plus en plus de jeunes sont dirigés automatiquement vers ce parcours. Par exemple, à la commission scolaire de Montréal, il y a plus de 40 classes de ce type.

Un programme de formation à l'éducation des adultes (EDA) qui ne correspond pas aux réalités de ce secteur

Bien que l'implantation obligatoire de la réforme à l'éducation des adultes ait été reportée, plusieurs milieux l'appliquent déjà ou la mettent à l'essai. En plus d'intégrer les compétences, cette réforme se base sur des approches pédagogiques (pédagogie par projet) en contradiction avec les réalités des adultes en formation, notamment au niveau des entrées et sorties variables, des élèves à temps partiel, des classes multi niveaux, etc. Les enseignantes et enseignants sont formels: l'approche individualisée doit absolument être privilégiée dans ce contexte.

Une formation des maîtres dénaturée

Depuis la mise en place de la réforme, toute la formation des maîtres a été modifiée, mettant l'accent sur les processus et les compétences. En ce sens, le *Programme de formation des maîtres* (2002) priorise les approches pédagogiques intrinsèques à la réforme, et ce, au détriment des contenus disciplinaires. Ce programme de formation qui vise à former des « professionnels de la pédagogie » établit également douze compétences professionnelles devant être acquises par les futures enseignantes et les futurs enseignants. Ces compétences sont utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces derniers.

La nature même de la profession enseignante exige de celles et ceux qui la pratiquent, une capacité à imaginer et à mettre en application des pratiques

pédagogiques variées. Toutefois, cette habileté ne doit pas atrophier la maîtrise des connaissances. Le sentiment de compétence est intimement lié à la capacité d'une enseignante ou d'un enseignant à faire appel aux contenus notionnels. Il ne s'agit pas d'enseigner uniquement en utilisant une multitude d'approches pédagogiques, encore faut-il enseigner quelque chose.

Une formation continue imposée

Les administrations scolaires présentent la formation continue du personnel enseignant comme «la» solution aux problèmes vécus par les enseignantes et enseignants dans le cadre de la mise en place de la réforme. Dans ce cadre, les formations sont souvent imposées et de tiennent pas compte des besoins réels des enseignantes et enseignants.

Pour des libérations syndicales à l'ASSÉ

J'ai longtemps considéré, et je considère encore qu'on reconnaît un-e militant-e par le dévouement qu'il ou elle manifeste envers la cause défendue. J'ai cependant trop longtemps confondu dévouement avec culture du martyr.

En effet, nous avons développé au fil des années une culture du martyr étudiant plutôt étrange. D'une manière presque métaphysique, c'est comme si vivre dans la précarité rendait notre implication plus réelle, plus vraie, voire plus juste! On comprend de notre sous-culture qu'avec cette précarité financière, un exécutant-e de l'ASSÉ «comprend» mieux les enjeux étudiants. Malgré le fait que le mouvement étudiant ait toujours un peu cherché à imiter le mouvement syndical, le cas de l'ASSÉ demeure incomplet. En effet, malgré un discours progressiste et solidaire, des structures représentatives bien rodées, l'ASSÉ a refusé jusqu'à ce jour d'obtenir les bourses d'implication d'exécutant-e-s nationaux de l'AFE.

Dans mon parcours à l'ASSÉ, j'ai entendu toute sorte d'arguments en défaveur de l'adoption de ces bourses. Voyons s'ils passent sérieusement le test.

J'ai entendu que de telles bourses détacheraient les militant-e-s de la base. En réalité, faire l'apologie de la misère relève plus du judéo-christianisme que d'une idéologie syndicale sérieuse. Ironiquement, cet argument fait en sorte de favoriser l'implication de personnes relativement aisées sur l'exécutif national. Les autres, souffrez! J'ai entendu que de telles bourses vont attirer des carriéristes à l'exécutif national. Tout d'abord, nous savons tous à quelle enseigne logent les véritables carriéristes. Ensuite, ne soyons pas dupes, quel-le carriériste serait assez fou pour donner autant d'heures et par le fait même sacrifier une année complète de son parcours scolaire pour à peine quelques centaines de deniers publics. De plus, si un-e exécutante «libéré-e» ne fait pas sa job, il demeure toujours possible de le ou la destituer.

Finalement, j'ai entendu que de telles bourses nous rattacheraient politiquement au gouvernement et nuiraient objectivement à l'avancement de la cause étudiante. Même si à l'époque je considérais cet argument comme étant le plus fort, je constate aujourd'hui qu'il est le plus faible dans la mesure où il

relève d'une méconnaissance de la réalité syndicale. Prenons l'exemple d'un syndicat local comme le SÉTUE (syndicat des étudiant-e-s employé-e-s de l'UQAM) où je milite depuis 2 ans déjà. Dans la convention collective de mon syndicat, comme l'écrasante majorité des conventions collectives au Québec, il y a une clause qui précise que l'UQAM met à la disposition du syndicat une banque de quelques centaines d'heures de libération.

En quoi consiste une banque de libération? C'est une banque d'heures, donc de salaire, que l'employeur met à la disposition des exécutants du syndicat pour que celui-ci mène convenablement les affaires syndicales. Les exécutants du SÉTUE sont donc «payés» par l'UQAM pour lutter, négocier, mobiliser, etc... contre l'UQAM! Il en va de même pour le syndicat des profs, des chargés de cours, des employés de soutien. Inutile de dire que c'est le même scénario pour les syndicats collégiaux. Est-ce que les libérations de l'UQAM ont déjà empêché un syndicat de faire la grève contre la direction de son institution? Du tout, bien au contraire. Les libérations syndicales sont en réalité des gains syndicaux, car elles consacrent une reconnaissance de l'employeur que le syndicat s'avère nécessaire au fonctionnement du lieu de travail.

Je soutiens donc la thèse que les bourses de l'AFE pour les exécutant-e-s de l'ASSÉ ne priveraient pas la liberté politique de la centrale étudiante. Elle permettrait de soutenir financièrement des exécutant-es dévoué-e-s et passionné-e-s qui n'auraient plus à travailler ou à s'endetter autant durant leur mandat pour se nourrir et se loger, bref pour survivre. Le temps ainsi gagné pourrait sans doute être mieux investi sur le travail de terrain et dans les luttes. C'est avec toute l'humilité d'un *has been* que j'invite le Congrès à faire ce choix syndical pour l'ASSÉ.

Alexandre Leduc
Has been de l'AFESH

Donnons-nous les moyens de nos ambitions : Pour un véritable syndicalisme de combat!

« Pendant que des milliers d'étudiantes et d'étudiants sont confinés-es à la misère, à l'endettement et à la pauvreté en raison des déficiences majeures du régime d'aide financière actuellement en vigueur, le ministère de l'éducation nous propose d'accorder des bourses spéciales de \$6 000 aux dirigeants-es d'associations étudiantes. Accepter un tel cadeau empoisonné aurait signifié pour l'ANEQ l'abandon de sa politique d'autonomie la plus complète face à l'État qui est la sienne depuis sa création il y aura bientôt dix ans et une trahison sans nom des dizaines de milliers d'étudiants-es qu'elle représente. »

-Le Québec Étudiant (journal de l'ANEEQ), septembre 1984, page 3

Dans le cadre du débat actuel sur l'attribution de bourses gouvernementales aux exécutantes et exécutants, plusieurs militant-e-s ont exprimé la crainte d'une potentielle séparation entre l'exécutif et la base. Nous pensons qu'il faut, pour mieux saisir le problème dans toute sa complexité historique, renverser cette logique dialectiquement : en fait, c'est parce que l'exécutif est désormais séparé

de la base qu'une telle proposition fait surface. La situation est certes aggravée par la période de démobilisation qui prévaut actuellement dans tous les secteurs de la société.

Tout d'abord, nous ne voulons pas nier les raisons qui justifient cette proposition. Il y a deux avantages à ces bourses. La rémunération[1] des exécutants et exécutantes permettrait à ceux-ci et celles-ci de *s'occuper de l'ASSÉ* à temps plein, et cela, sans se tracasser pour leur situation économique souvent précaire propre à la réalité étudiante. De plus, de telles bourses permettraient aux postes d'exécutantes ou d'exécutants de devenir plus alléchants et l'on pourrait peut-être voir plus de personnes se présenter. Nous pensons cependant que les nombreuses contradictions inhérentes au système de bourses versus le syndicalisme de combat, ainsi que les nombreuses dérives possibles auraient un impact davantage négatif que positif sur notre organisation. Ainsi, l'acceptation de cette proposition accentuerait de manière plus flagrante le processus de bureaucratisation et de professionnalisation de l'exécutif de l'ASSÉ, tout en éloignant celle-ci de son principe organisationnel de base qu'est la démocratie directe au profit d'une démocratie représentative.[2]

Dans les limites de ce texte, nous souhaitons analyser la proposition de l'exécutif en l'intégrant à un processus plus large de bureaucratisation qui a cours dans une large partie des mouvements sociaux québécois (mouvement étudiant, communautaire, syndical) depuis les années 1980 et qui a pour conséquence une spécialisation de la lutte par une poignée de permanents et permanentes rémunéré-e-s.

L'émergence de ces spécialistes accentue la séparation entre la base bénévole et ces salarié-e-s. La conséquence première en est la centralisation du débat politique et des tâches quotidiennes.[3] Pour y parvenir, nous développerons notre thèse en trois points : tout d'abord, nous procéderons à une analyse sociohistorique du phénomène de bureaucratisation en question. Nous poursuivrons ensuite en analysant schématiquement les processus de bureaucratisation qui ont lieu à l'ASSÉ présentement. Finalement, nous présenterons les effets néfastes qu'ils peuvent avoir à long terme. Notre critique vise à améliorer la stratégie politique de l'ASSÉ.

L'effritement de la combativité: analyse sociohistorique

Avant de prendre position sur un enjeu comme celui-ci, qui transformerait en profondeur notre culture organisationnelle, nous devons établir un large débat qui vise à comprendre ce qu'est précisément le programme de bourses en question et ses origines en lien avec l'évolution de notre lutte pour une éducation accessible, gratuite et de qualité. La dernière fois que des changements structurels aussi importants ont été proposés, ce fut après un

congrès d'orientation en 2005. Or, aucun exercice de ce type n'est proposé présentement.

Une tendance à la bureaucratisation qui effrite la combattivité

Tout d'abord, la bureaucratisation s'exprime bien par le fait que plusieurs avancées bureaucratiques sont prises pour acquises alors qu'auparavant, elles auraient suscité de vifs débats. Prenons l'exemple de la *loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*, loi qui consiste essentiellement en une reconnaissance de l'existence légale d'une association étudiante. Lorsqu'elle fut votée en 1983, l'ANEEQ s'y était vigoureusement opposée en la décrivant comme « rien d'autre qu'une tentative délibérée d'acheter le silence des militants et militantes étudiants-es face aux politiques que le gouvernement applique dans le domaine de l'éducation »[4]. En 2005, l'ASSÉ suit une logique semblable dans une de ses brochures :

Par ailleurs, le gouvernement du Parti Québécois renie complètement la vocation syndicale du mouvement étudiant en instaurant la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants (1983) [...] Cette loi vient ainsi balayer la revendication fondamentale du mouvement étudiant de se voir reconnaître comme étant un mouvement syndical à part entière.[5]

Précisons ici que le programme de bourses gouvernementales implique que l'association bénéficiaire doit représenter des associations accréditées au sens de cette loi. Maintenant que l'immense majorité des associations sont accréditées, cette question a été oubliée. Cette perte d'autonomie face à l'État a été intégrée à notre culture politique sans toutefois disparaître. Elle est simplement moins visible. Nous sommes en droit de nous inquiéter quand des militantes et des militants du syndicat étudiant le plus radical ne peuvent plus reconnaître ce qui a changé qualitativement au cours de l'histoire, au point de banaliser de surcroît des propositions politiques qui auraient fait scandale autrefois. L'intégration au sein de l'appareil juridico-étatique limite notre potentiel de contestation. Ça semble un constat qui s'applique à tous les secteurs traditionnels de la contestation (syndicaux, communautaires et étudiants).

De plus, accepter le programme de bourses implique une acceptation des principes de la loi sur l'accréditation, ce qui équivaut à un renoncement définitif de la part de l'ASSÉ du principe d'autonomie face à l'État, central pour tout syndicalisme de combat. De surcroît, cette situation entraîne un problème majeur, car certaines associations étudiantes (ex. : AFESH-UQAM) ne sont pas accréditées au sens de cette loi.

Depuis la mise en place en 1983 du programme de bourses pour exécutantes et exécutants, les organisations étudiantes combattives (ANEEQ, MDE, ASSÉ) ont toujours fonctionné sans y avoir recours. L'ANEEQ critiquait d'ailleurs violemment les organisations concertationnistes qui en profitaient[6]. Le mouvement combatif avait conscience de la bureaucratisation que cela pouvait

engendrer au cours des 25 dernières années et restait donc sur ses gardes. Pourquoi cette mesure semble maintenant inéluctable chez plusieurs militantes et militants de l'ASSÉ? Serions-nous devenus dépendants d'une logique qui nous échappe?

Logique derrière la mise en place de ce programme de bourses

Le programme a été mis en place au début des années 1980. Cette période, marquée par une crise économique et un passage progressif vers le néolibéralisme, est un moment où l'on assiste à une déradicalisation importante de l'ensemble du syndicalisme au Québec et à un glissement vers le concertationnisme, autant pour les syndicats de travailleurs et travailleuses (alliances avec le PQ, grave échec du front commun de 1982, mise en place du Fonds de solidarité de la FTQ, etc..) que pour les syndicats étudiants (ANEEQ qui perd sa force des années 1970, apparition du RAEU et de la FAECQ, etc.). Il faut voir l'apparition du programme de bourses dans ce contexte politique comme une tactique afin d'intégrer davantage les syndicats au sein de la logique étatiste, concertationniste.

Durant les années 1980, l'ANEEQ, bien qu'en perte de vitesse, restait nettement plus forte que ses adversaires concertationnistes[7]. Le programme de bourses, de même que la loi sur l'accréditation ont donné les outils nécessaires à la droite étudiante pour s'organiser. Le programme de bourses leur a permis d'avoir un exécutif centralisé et autonome face à ses membres. La loi sur l'accréditation leur a permis de pouvoir avoir accès à d'importantes ressources matérielles sans être obligé de maintenir un rapport de force. À notre avis, il y a un lien à faire entre cette volonté de l'État d'intégrer le mouvement étudiant et la montée en puissance du concertationnisme en son sein, avec tout le désastre qu'il a causé depuis le début des années 1990. L'ANEEQ possédait un rapport de force suffisant pour ne pas demander à l'État ce genre de faveur. La volonté actuelle serait-elle une reconnaissance implicite de notre propre manque de rapport de force? Pourquoi ne pas amener un questionnement à ce niveau plutôt qu'une solution facile qui formalise et renforce un problème profond?

Il est naïf de penser qu'une intégration du syndicalisme à l'État représente une avancée syndicale. L'intérêt de la classe dirigeante consiste à saisir toutes les occasions de consolider son avantage et de faire basculer le rapport de force en sa faveur. Les bourses pour les exécutants et les exécutantes représentent une concession faite à la bureaucratie syndicale et non à la base, à une époque où l'État avait grandement besoin de sa collaboration pour freiner les mouvements combatifs et mieux suivre la tendance néolibérale qui avait cours dans les années 1980. Elles ont permis de faire prédominer la collaboration de classes sur la lutte de classes. Nous devons nous méfier de ce genre de « reconnaissance » de notre mouvement par l'État.

Situation actuelle: À quoi reconnaît-on une organisation bureaucratique?

Nous sommes conscients et conscientes de la démobilisation quasi généralisée tant au local qu'au national. La réalité quantitative de l'ASSÉ ne correspond pas à sa force qualitative véritable. Avec un aussi gros membership, nous devrions logiquement être un réel mouvement de masse. Or, nos structures, tant locales que nationales sont désertées. Plusieurs associations étudiantes ont de la difficulté à maintenir un minimum de vie politique[8]. Nous entrons en contradiction avec un principe fondamental du syndicalisme de combat qui implique de maintenir un rapport de force permanent face à la classe dirigeante. Une telle démobilisation entraîne un manque important au niveau du travail de terrain.

En effet, malgré les meilleurs plans d'action sur papier, nous peinons à obtenir le rapport de force nécessaire à leur accomplissement. Lorsque nous nous fions à l'ampleur de notre membership pour mesurer l'ampleur que doivent avoir nos plans d'action, plutôt que sur nos forces militantes réelles, cela mène inévitablement à des campagnes mortes nées. Nous n'aurons jamais les moyens de nos ambitions lorsque nous élaborerons celles-ci en partant d'une base autre qu'une population étudiante mobilisée.

La démobilisation mène à une perte d'expérience de terrain qui en vient inévitablement à affaiblir les bases mêmes du syndicalisme de combat. Il est effectivement ridicule de baser notre action politique sur l'idée de rapport de force, par exemple, lorsqu'un faible degré de mobilisation la rend irréaliste. C'est suite à des périodes de démobilisation massive que furent créés ou renforcés les pôles concertationnistes du mouvement étudiant, ne l'oublions pas. La démobilisation entraîne aussi un manque de connaissances pratiques au niveau de l'organisation politique (stratégies, tactiques), ce qui renforce le problème.

Au fur et à mesure que des formes aliénées de politique étudiante prennent la place, la démocratie étudiante devient progressivement accessoire. La centralisation des questions politiques au sein d'un cercle restreint d'individus amène une pauvreté des débats. Des questions qui étaient autrefois débattues largement en instance ne le sont plus autant qu'avant, par exemple la participation de l'ASSÉ à des commissions parlementaires avait été débattue plus largement en 2004 qu'en 2009. Force est de constater que nos positions politiques sont directement affectées par la déficience du débat politique. Cette déficience du débat politique amène au niveau des instances nationales un écartement des conflits pourtant bel et bien réels. Ce refus de la confrontation peut donner l'illusion d'une unité qui empêche l'ASSÉ d'évoluer. En somme, tout cela nous fait dire que l'ASSÉ combative est en pleine perte de vitesse. Aux tâches exécutives se rajoute, alors, un pouvoir décisionnel de plus en plus centralisé. Ce qui ne peut qu'alourdir les tâches du conseil exécutif leur amenant la surcharge de travail causant le dépôt de la proposition en question. Nous

croions que pour que l'ASSÉ reste fidèle à sa mission elle se doit de puiser, dans sa praxis historique les solutions à ce problème et non en se fiant à la « bonne volonté » de son adversaire permanent. En plus de compromettre son indépendance politique, l'ASSÉ formaliserait ainsi la constitution d'une classe de militant-e-s à priori plus engagé-e-s que les autres et ayant accès à des ressources exclusives, ce que nous avons toujours reproché aux fédérations étudiantes. La logique que nous venons de présenter s'exprime à travers un cercle vicieux qui la renforce. C'est donc l'entièreté de cette logique qu'il faut briser.

C'est d'un problème de culture politique dont il s'agit. Nous pensons que ça prendra un certain temps pour recréer les conditions politiques nécessaires à l'éclosion d'une nouvelle praxis au sein d'un milieu étudiant qui, elle, permettra peut-être un saut qualitatif de notre organisation vers de nouveaux combats contre le gouvernement de droite et de nouvelles chicanes dirigées contre les récupérateurs habituels des partis politiques.

Une dangereuse dérive...

Une telle dépendance face à l'État entrainerait inévitablement de dangereuses conséquences que nous tentons ici de faire ressortir. Les bourses offriraient l'avantage à une poignée d'individus de se spécialiser et donc de devenir une élite militante, une classe à part, possédant un pouvoir centralisé. Selon la logique que nous défendons, il est injuste de privilégier davantage l'implication des membres de l'exécutif national plus que celle des autres militants et militantes.

Assos de programmes...

Advenant que le projet de bourses aux exécutants et exécutantes de l'ASSÉ se concrétise, un problème majeur se poserait alors puisque l'ASSÉ devrait représenter, selon le règlement régissant ces bourses, «des associations générales de CEGEP ou d'université». Les associations de programmes comme l'AEMSP-UQAM et les assos à l'UdeM ne seraient donc plus prises en compte? Faudrait-il expulser ces associations en même temps que l'on adopte la proposition de l'exécutif, afin de répondre aux normes gouvernementales? Laisser le gouvernement juger de la légitimité de notre organisation, c'est mettre de côté des années de luttes combatives au profit d'une poignée de dollars.

FECQ, FEUQ, FLICS ASSÉ, même gamique?

La théorie politique des fédérations étudiantes consiste à croire que plus elles ont de membres, plus elles sont représentatives de la population étudiante. Cela n'est certes pas étranger au fait que les bourses sont attribuées au prorata du nombre de membres. Allons-nous faire comme les fédérations et tenter des affiliations dans n'importe quelle association, et ce, nonobstant ses positions? Pire encore, l'exécutif rémunéré ira-t-il faire de la mobilisation en cas de campagne de désaffiliation de l'ASSÉ? Nous nous rappelons de plusieurs

situations où les comités pro-ASSÉ sur les campus trouvaient scandaleux que des personnes payées viennent faire de la mobilisation pour les fédérations. Allons nous inverser cette logique?

Conclusion

Si les conditions d'existence sont de plus en plus misérables en milieu étudiant, nous devons tout de même lever notre chapeau à ces militant-e-s qui n'en ont pas fait une carrière, mais qui ont trouvé le moyen de lutter contre le gouvernement dans le passé. Ces gens ont certes échoué des cours, perdu de l'argent et du temps, mais ils nous lèguent une praxis politique d'une valeur extraordinaire, une praxis axée sur la lutte et le refus du compromis. Aujourd'hui, il semble plus complexe de remettre en cause son confort personnel pour militer. Notre objectif n'est pas de faire la promotion d'une «culture du martyr» comme certaines personnes prétendent, mais plutôt de rappeler que la lutte politique n'est pas un travail salarié. Elle ne sera jamais rémunérée, à moins d'en sacrifier le sens.

Pour améliorer le sort de l'ASSÉ, qui n'en est pas à ses premiers déboires, elle peut s'en remettre aisément aux bonnes vieilles recettes de la tradition combative dans le mouvement étudiant. Des assemblées fréquentes, des débats francs en assemblée et ailleurs, des séances de formation accessibles et pertinentes, des outils de mobilisation accrocheurs et des plans d'action adaptés à nos forces, voilà quelques pistes de solutions qui ont historiquement fait leurs preuves. Pour l'ensemble de ces solutions, une implication accrue de la base étudiante est nécessaire et il s'agit là du défi central du syndicalisme étudiant de notre époque.

François Bélanger
Émilie Champoux
Nastaran Daniali
Jean-Christophe Gascon
Jaouad Laaroussi
Samuel Amneï Ziani

[1] Ne faisons pas de sémantique s'il vous plaît, il s'agit bel et bien d'une rémunération offerte par le gouvernement pour un travail politique de représentation, et non une compensation ou une indemnité.

[2] Voir à ce propos, l'utilisation consciente de ce concept de représentation dans le texte d'Alexandre Leduc appuyant l'attribution de bourses gouvernementales.

[3] Cela dit, nous trouvons obscène qu'Alexandre Leduc parle de mouvements populaires en faisant référence aux organisations syndicales et communautaires d'aujourd'hui. Leur agonie est pourtant de notoriété publique.

[4] Extrait de l'article « *Le P.Q. récompense ses amis du RAEU et de la FAECQ* » du journal de l'ANEEQ *Le Québec Étudiant*, septembre 1984, p. 3 (disponible à cette adresse : <http://www.assesolidarite>).

qc.ca/documents/fr/quebec_etudiant/1984-1985/1984-09-Vol08-No01-Qu%20E9bec-%20C9tudiant.pdf)

[5] Extrait de la brochure de l'ASSÉ « Aperçu historique du syndicalisme étudiant au Québec » parue en 2005, disponible à http://www.assesolidarite.qc.ca/documents/fr/materiel_dinfo/brochures/Aper%20E7u%20historique%20du%20syndicalisme%20%20E9tudiant.pdf

[6] À ce sujet, voir l'éditorial du numéro de janvier 1986 du *Québec Étudiant* ainsi que l'article « La FAECQ veut son bonbon » en page 3, disponible ici http://www.assesolidarite.qc.ca/documents/fr/quebec_etudiant/1985-1986/1986-01-Vol09-No06-Qu%20E9bec-%20C9tudiant.pdf

[7] Le RAEU et la FAECQ d'abord, la FECQ et la FEUQ ensuite

[8] On peut même dire que certaines des associations étudiantes membres de l'ASSÉ n'ont pas de culture démocratique n'ayant que très rarement des assemblées générales, ce qui ridiculise sérieusement la prétention de l'ASSÉ d'être elle-même démocratique devant la FEUQ.

Texte de réflexion: le féminisme à l'ASSÉ

Le but de ce texte est de présenter brièvement quelques aspects problématiques des processus d'organisation du Comité Femmes à l'ASSÉ ainsi que des pistes d'actions concrètes. Bien que la plupart des problématiques ont déjà été soulevées ultérieurement, il demeure quand même important à notre sens de les soulever de nouveau en vue de démontrer leur permanence et leur prégnance.

Loin de prétendre à une grande représentativité de toutes les voix, tant des militantes féministes de l'ASSÉ que des collaboratrices au Comité Femmes, ce texte de réflexion tente plutôt de dresser quelques éléments de réflexion et la rédaction demeure personnelle. Également, pour chaque problématique énumérée ci-dessous, nous dressons quelques pistes de solutions et vous invitons à en formuler d'autres.

La campagne

À prime à bord, il peut être pertinent d'expliquer le contexte actuel entourant le Comité Femmes dans la structure nationale de l'ASSÉ. Depuis le camp de formation féministe, qui s'est déroulé en novembre dernier, plusieurs collaboratrices au Comité Femmes et une personne en poste (à la session d'automne, il s'agissait de Marie-Ève Ruel) travaillent à tenter de mettre sur pied la campagne d'ateliers féministes dans les associations locales de l'ASSÉ. Le but de cette campagne est de redynamiser les actions, activités et les effectifs de militant-e-s féministes un peu partout au Québec. Pour y parvenir, les militantes gravitant autour du Comité Femmes de l'ASSÉ ont été rencontrées et rencontrent encore des personnes motivées dans les associations locales sympathisantes de l'ASSÉ dans le but d'organiser un ou plusieurs ateliers sur une thématique féministe de leur choix et par le fait même de voir où en est la situation du féminisme sur leur campus.

Cette tentative de décentralisation des activités, des pouvoirs et des voix du féminisme à l'ASSÉ, nous a permis de constater qu'autant les intérêts envers la lutte féministe au sein du mouvement étudiant que les besoins sont présents. La plupart des militantes rencontrées semblent toutefois manquées de soutien, de ressources et ne semblent pas trouver leur place en référence à une implication au national. En regard à ces impressions et qu'aux réflexions qui ont été formulées lors d'un atelier au camp de formation de l'automne, nous dresserons quelques difficultés rencontrées pas les militantes à l'ASSÉ.

Parité et alternance:

D'abord, il importe de souligner qu'il y a encore une plus faible implication de femmes qui militent à l'ASSÉ. Également, les personnes siégeant aux postes sur les exécutifs nationaux. Bien que ces constats sont explicites, les raisons qui mènent à cette plus faible mobilisation au sein des instances sont beaucoup plus implicites. Entre autres, on constate qu'il existe une pression plus forte à l'égard de femmes qui militent au sein de l'ASSÉ à s'occuper des dossiers féministes. D'autant plus, on observe une plus forte présence des interventions des hommes dans les diverses instances et de la prise en considération du poids de leurs interventions parole. En ce sens, certaines militantes féministes trouvent lourd et peu enthousiasmant leur passage au sein du mouvement étudiant..

Caucus non mixtes

Soulignons rapidement ici qu'il y a une tendance plus récente de discréditer les caucus non mixtes à l'ASSÉ. Il est possible d'entendre que les caucus non mixtes représentent un caprice des femmes militantes ou un alourdissement non nécessaire des instances. On constate aussi qu'au sein des caucus non mixtes il y a souvent une moins grande participation des hommes militants.

Féminisation

Bien que la féminisation des termes soit un des principes à l'origine de la création de l'ASSÉ, il est important de rappeler régulièrement sa raison d'être et de tenter de l'appliquer le plus possible.

Camp de formation féministe et ateliers

Lors du dernier camp de formation, des collaboratrices au Comité Femmes ont fait une présentation sur la Marche mondiale des femmes. Plusieurs commentaires sont ressortis concernant la non-radicalité de l'événement et de ses revendications. Bien que les activités entourant la Marche mondiale fassent partie des mandats qui ont été donnés au Comité Femmes, les collaboratrices présentes gravitant autour de ce dernier manifestent peu d'intérêt à y participer ou à en faire la promotion. Peut-être qu'il ne s'agissait pas du meilleur sujet pour faire de l'éducation populaire plus radicale sur le féminisme dans le cadre d'un camp de formation.

Le financement

Au sein des groupes progressistes mixtes, il arrive souvent que les revendications féministes soient reléguées au second rang, par divers moyens, au profit de revendications «plus pressantes». Un de ces moyens consiste à limiter la marge de manoeuvre au niveau financier, réduisant les capacités de mise en actions des revendications féministes. Cela amène parfois les militantes à devoir tenter de restreindre leurs actions ou activités féministes pour réserver des fonds à la campagne d'avant-plan. La négociation des dépenses devient alors un réel processus politique qui peut en venir à des conflits et qui laisse moins de temps à organiser des actions locales.

Pistes de solutions...

-Pour favoriser la présence des militantes au sein de l'ASSÉ, il apparaît essentiel de continuer de faire de la mobilisation de terrain dans les associations locales. Pour encourager les militantes à participer dans les instances décisionnelles, il semble important de continuer de défendre l'idée des mesures de discrimination positive, tels que les tours de paroles alternées «hommes-femmes» et de valoriser la parole des femmes (ex: porte-parole femmes, discours dans les manifestations, présidium féminin). Les mesures favorisant la participation des femmes ne sont pas une ségrégation des sexes, mais bien un outil pour impliquer davantage les femmes dans les processus décisionnels, sans toutefois les obliger ou les contraindre à s'occuper des dossiers féministes si elles n'en ont pas envie. Également, il serait intéressant de valoriser les savoirs et productions des militantes, par exemple en mettant en valeur des recherches, articles, ou activités féministes sur le site web ou dans des présentations faites au cours d'instances diverses.

-Pour favoriser la permanence des caucus non mixtes, il pourrait être intéressant qu'à chaque début d'instance de faire une «mise à niveau» des implications des mesures non mixtes à l'ASSÉ. Ceci pourrait contribuer à ce que les débats sur la pertinence des caucus non mixtes et sur l'importance de la féminisation ne soient pas débattus sans cesse et que l'on puisse argumenter sur des aspects de contenu. Instaurer des espaces de non-mixité pour les femmes peut être une bonne solution pour éviter (ou plutôt démystifier) les rapports de domination liés au sexe et au genre dans les organisations.

-Concernant, les activités d'éducation comme le camp de formation, il pourrait être pertinent de continuer à ce que le comité femmes travaille de pair avec le conseil de coordination et les associations locales pour déterminer les thématiques féministes qui seront abordées. Il y a présentement au sein des collaboratrices au Comité Femmes un désir d'un camp de formation féministe où le groupe d'organisation soit non mixte.

-Concernant le financement des activités du Comité Femmes ou des activités féministes en général, nous pensons qu'il serait primordial que l'on puisse

autogéré notre propre budget, pour d'abord se réapproprier la compétence traditionnellement masculine de gestion du portefeuille et pour l'administrer selon les besoins et les intérêts que nous observons au local et au national. À cet égard, veuillez consulter l'avis de motion concernant le chapitre 9 des statuts et règlements Comité Femmes proposé pour le congrès annuel, qui se trouve dans ce cahier de congrès.

En somme, les militantes rencontrées tant au camp de formation féministe que dans les rencontres dans les associations locales, que les collaboratrices au Comité Femmes semblent trouver que la présence d'un comité femmes est pertinente. Pour la plupart, ce comité devrait être non mixte. Toutefois, il semble aussi important qu'il y ait aussi des activités auxquelles les hommes puissent participer, pour qu'il y ait échange, débat et confrontation d'idées.

Camille Tremblay-Fournier et Marie-Ève Blais
pour le Comité Femmes de l'ASSÉ

Procès-verbal

Congrès régulier de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

Tenu les 14 et 15 novembre 2009 au Cégep de Sherbrooke

Présences :

Nom Association Délégué-e Observateur
Observatrice

1. Véronique Martineau Secrétariat x
2. Christopher Gyöffy Tours de parole x
3. Pascal Rheault Gardien du senti x
4. Jo-Anick Perreault Gardienne du senti x
5. Alex Bourdon-Charest Animation x
6. Élise Carrier-Martin SECMV x
7. Élisabeth Drouin SECMV x
8. Stéphanie Thibodeau AGECD x
9. Jaouad Laaroussi AFESH-UQAM x
10. Geneviève Boily AFESH-UQAM x
11. Jean-Michel Thériault AFESH-UQAM x
12. Nastaran Daniali AFESH-UQAM x
13. Adam Scott AECM x
14. Maud Ouellette AECM x

Nom Association Délégué-e Observateur Observatrice

15. Matisse Makwanda SoGÉÉCoM x
16. Guillaume Beauvais SoGÉÉCoM (permanent) x
17. Amnay Ziani SoGÉÉCoM x
18. Sébastien Boucher AÉCS x

19. Laura Castaneda AÉCS x
20. Martin Bessette AÉCS x
21. Louis-Philippe Racine AÉCS x
22. Camille Toffou AÉCS x
23. Charles Bicari AGEELG x
24. Myriam Thibault AGEELG x
25. Marc-Olivier Carle AGEELG x
26. Philippe Mathieu AÉM-H-UQAM x
27. Dominique Théberge AGEELG x
28. Hugo Bonin AÉMSP-UQAM x
29. Jean-Sébastien Delorme AÉMSP-UQAM x
30. Samuelle Ramsay-Houle AÉMSP-UQAM x
31. Youri Couture AÉMSP-UQAM x
32. Simon Turbide AGECA x
33. Simon Lett AGECA x
34. Keena Grégoire AGEBdB x
35. Nadia Lafrenière AGEBdB x
36. Étienne Arsenault AEHUM x
37. Julie Plourde AEHUM x
38. Julie Asselin AÉÉA-UL x
39. Caroline Bourdonnais AÉÉA-UL x
40. Daniel Crespo ABICEP-UQAM x
41. Félix Telenis AEAUM x
42. Stéphanie Bernier AFÉA-UQAM x
43. Patrick Veronneau AFÉA-UQAM (permanent) x
44. William Chouinard AFÉA-UQAM x
45. Marieve Ruel AFÉA-UQAM x
46. Renaud P. St-Pierre AFESPED-UQAM x
47. Joëlle Naud AFESPED-UQAM x
48. Katherine Ruault AFESPED-UQAM x
49. Marie-Ève Marchand-Blais AÉCSL x
50. Camille Allard AÉCSL x
51. François Lamalice AÉCSL x
52. Sacha Thibault AGECEM x
53. Maxime Cardinal Lemieux AGECEM x
- Nom Association Délégué-e Observateur Observatrice
54. Virginie Couture-Boucher AGECEM x
55. Mathilde Létourneau AGECEM x
56. Dominique Bordeleau AGECEM x
57. Thomas Lafontaine AECSSP-UQAM x
58. Hubert Gendron-Blais AECSSP-UQAM x
59. Gabriel Nadeau-Dubois Comité du journal x
60. Arnaud Theurillat-Cloutier Comité du journal x
61. Alexandre Duchesne-Blondin Comité de formation x
62. Rémi Daigle Conseil exécutif x
63. Didier Louboutin Conseil exécutif x

- 64. Christian Pépin Conseil exécutif x
- 65. Anne-Marie Provost Conseil exécutif x
- 66. Alex Desrochers Conseil exécutif x
- 67. Julien Vadeboncoeur Conseil exécutif x
- 68. Mathieu Jobin Comité aux luttes sociales x
- 69. Mathieu Melançon Comité à la mobilisation x
- 0.0 L'ouverture à 9h19 le samedi 14 novembre 2009.

Proposée par le Conseil exécutif
 Appuyée par l'AÉCSL
 Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.1.1 Alex Bourdon-Charest à l'animation, Véronique Martineau au secrétariat, Jo-Anick Perreault comme gardienne du senti et Pascal Rheault comme gardien du senti.

Proposée par l'AÉCSL
 Appuyée par l'AFESH-UQAM
 Adoptée à l'unanimité

1.2 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
- 1.1 Présidium
- 1.2 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Lecture et adoption du procès-verbal
- 2.0 Accueil des nouveaux membres
- 3.0 Revendications
- 3.1 Bilan recherche aide financière aux études
- 3.2 Résolutions
- 4.0 Plan d'action
- 4.1 État de la conjoncture et de la campagne
- 4.2 Mise à jour des revendications
- 4.3 Suite plan d'action
 - 4.3.1 Hausse des tarifs et fiscalité
 - 4.3.2 Aide financière aux études
 - 4.3.3 Gouvernance
 - 4.3.4 Sous-financement
 - 4.3.5 Délibérante plan d'action
- 5.0 Bourses gouvernementales aux exécutants et exécutantes d'une association nationale étudiante
- 6.0 Femmes
- 6.1 Marche mondiale des femmes

- 6.2 Bilan conférences et préparation camp de formation féministe
- 6.3 Autres
- 7.0 Finances
- 7.1 États financiers 2008-2009
- 7.2 États des résultats 2009-2010
- 7.3 Modifications aux prévisions budgétaires 2009-2010
- 7.4 Fonds d'entraide
- 8.0 Élections
- 9.0 Employé-e-s
- 10.0 Avis de motion
- 10.1 Dépôt des avis de motion
- 10.2 Traitement des avis de motion
- 11.0 Varia
- 12.0 Levée

Proposée par le Conseil exécutif
 Appuyée par le SECMV
 Adopté à l'unanimité

1.3.1.1 Que le point 6.0 Femmes soit modifié ainsi :

- 6.1 Marche mondiale des femmes
- 6.2 Bilan conférences
- 6.3 Camp de formation femmes
- 6.4 Autres

Proposé par l'AÉCSL
 Appuyé par la SOGÉÉCOM
 Adopté à l'unanimité
 Vote sur la proposition principale 1.3.1 telle qu'amendée : adoptée à l'unanimité

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal

1.4.1 L'adoption du procès-verbal du Congrès du 24 au 26 avril 2009.

Proposée par le Conseil exécutif
 Appuyée par la SOGÉÉCOM
 Adoptée à l'unanimité

2.0 Accueil des nouveaux membres

2.1 Considérant les efforts considérables mis de l'avant par le Conseil exécutif de l'ASSÉ afin que le Regroupement des étudiantes et étudiants du Cégep de Joliette à Lanaudière (REECJL) tienne une réelle consultation des membres sur leur affiliation à l'ASSÉ;

Considérant que le processus de désaffiliation a été bâclé et qu'aucune assemblée générale n'a avalisé les résultats;

Que le Congrès de l'ASSÉ retire le statut de membre au REECJL pour non-respect des articles 5.1 et 5.2 des statuts et règlements de l'ASSÉ;

Qu'une réelle réflexion soit faite dans les associations étudiantes membres afin d'adopter une politique claire en matière d'affiliation et de désaffiliation;

Que les associations étudiantes membres soient invitées à garder des liens rapprochés avec le REECJL dans le but d'exiger un nouveau processus de consultation sur leur affiliation à l'ASSÉ.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQAM
Vote :
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1
Adoptée à la majorité

Proposition privilégiée : Que Rémi Daigle fasse une présentation sur la situation de l'Association générale des étudiants du Cégep de Thetford (AGECT) suivie d'une plénière de 10 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De rallonger la plénière pour terminer les tours de parole.

Proposée par l'AECSSP-UQAM
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De passer au point finances.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

7.0 Finances

7.1 États financiers 2008-2009

7.1.1 Que l'on adopte les états financiers 2008-2009 déposés par le comptable en annexe 1.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

7.2 États des résultats 2009-2010

7.3 Modifications aux prévisions budgétaires 2009-2010

7.3.1 L'adoption des modifications aux prévisions budgétaires 2009-2010 en annexe 2.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adopté à l'unanimité

7.3.1.1 Considérant le don de 500\$ de l'AEUPM-UQAM qui est dédié à la rétribution d'un ou une correctrice pour, entre autres, le Comité du journal ;

Que l'on ajoute 500\$ dans dons et 500\$ dans Ultimatum et que cet argent soit utilisé pour embaucher un correcteur ou une correctrice.

Proposé par l'AFESH-UQAM
Appuyé par l'AÉCSSP-UQAM
Adopté à l'unanimité
Sur la proposition principale 7.3.1 : adoptée à l'unanimité

7.4 Fonds d'entraide

Proposition privilégiée : De passer au point 9.0 Employé-e-s.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

Le gardien du senti décrète une pause de 8 minutes à 10h53.
La réouverture à 11h07.

Proposition privilégiée : De revenir au point 7.3 Modifications aux prévisions budgétaires 2009-2010.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

7.3 Modifications aux prévisions budgétaires 2009-2010

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur les créances de l'ASSÉ .

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité

7.3.2 Que le prêt de 1000 \$ à l'AÉTELUQ soit comptabilisé dans les états financiers de l'ASSÉ et que la façon dont cela est fait soit laissée à la discrétion du Conseil exécutif de l'ASSÉ.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AÉMSP-UQAM

7.3.2.1 De mettre « CoCo » au lieu de « Conseil exécutif » .

Proposé par l'AÉMSP-UQAM
Appuyé par la SOGÉÉCOM
Vote :
Pour : 2 Contre : 2 Abstention : 7
Mis en dépôt
Sur la proposition principale 7.3.2 : adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De passer au point 9.0 Employé-e-s .

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

9.0 Employé-e-s

9.1 Que l'ASSÉ embauche, grâce à une subvention salariale du programme de subvention salariale pour les organismes à but non lucratif d'Emploi-Québec, un ou une employé-e. Que l'offre d'emploi pour l'embauche de cette personne soit celle en annexe 3.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉCSSP-UQAM
Vote :
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 3
Adoptée à la majorité

Proposition privilégiée : Une pause pour le dîner à 12h12 jusqu'à 13h.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉCSSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

La réouverture est décrétée à 13h13.

9.2 Que si l'ASSÉ embauche un ou une employée avec une subvention salariale, que les heures de la permanence à partir de l'embauche de cette personne soient de 34h par semaine du lundi au jeudi incluant la réunion du Conseil exécutif.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

9.3 Que soit lancé un processus d'embauche pour le poste de permanence et celui d'un adjoint administratif ou d'une adjointe administrative (conditionnellement à notre éligibilité à une subvention salariale) selon les modalités suivantes :

- 16 novembre au 3 décembre 2009 : affichage du poste de la permanence ASSÉ
- 4 décembre : réunion du comité d'embauche
- 5 au 9 décembre : entrevues
- Date d'entrée en fonction : dès que possible .
- Mercredi le 9 décembre ou jeudi le 10 décembre : CoCo qui va procéder à l'embauche des deux employé-e-s selon les recommandations du comité d'embauche et le contrat des personnes engagées à la permanence serait officialisé au Congrès d'hiver 2010.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGEECLG
Proposition incidente : Un temps de rédaction.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité
Vote sur la proposition principale 9.3 :
Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 2
Adoptée à la majorité

9.4 Que l'offre d'emploi pour le poste de permanence soit celle en annexe 4.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

9.5 Que le comité d'embauche soit composé d'Alex Desrochers et deux personnes choisies par le Congrès.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par le SECMV

9.5.1 Que Jean-Michel Thériault soit sur le comité d'embauche.

Proposé par l'AFESH-UQAM
Appuyé par l'AÉCSSP-UQAM

9.5.2 Qu'on ajoute Marie-Ève Marchand Blais sur le comité d'embauche.

Proposé par l'AÉCSL
Appuyé par l'AÉCM
Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 0
Adopté à la majorité
Sur l'amendement 9.5.1 : adopté à l'unanimité
Sur la proposition principale 9.5 :
Vote :
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2
Adoptée à la majorité

9.6 Considérant qu'au Congrès d'hiver il sera probablement trop tard pour faire des demandes de subventions salariales pour l'embauche d'employé-e-s étudiants et étudiantes durant l'été auprès du gouvernement fédéral;

Que l'ASSÉ fasse une demande de subventions salaires pour les programmes d'emploi étudiant au niveau fédéral et qu'une personne ne puisse être exécutante et employée en même temps. Que le CoCo procède à l'écriture de l'offre d'emploi et à l'embauche de cette personne ou ces personnes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGECD

9.6.1 Que l'embauche soit officialisée au Congrès annuel et que les tâches soient spécifiées au Congrès annuel.

Proposé par l'AFESH-UQAM
Appuyé par l'AGECD

Adopté à l'unanimité
Sur la proposition principale 9.6 :
Vote :
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 3
Adoptée à la majorité
Proposition privilégiée de revenir au point 3.0 Revendications.
Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AECM
Adoptée à l'unanimité

3.0 Revendications

3.1 Bilan recherche aide financière aux études

Proposition privilégiée : Une présentation de 15 minutes sur la recherche de l'ASSÉ sur l'aide financière aux études (AFÉ) par Guillaume Beauvais suivie d'une période de questions de 15 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉCS
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De prolonger la présentation jusqu'à ce que celle-ci soit terminée .

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

Une pause de 15 minutes à 14h34 est décrétée par le gardien du senti.
Décret présidentiel d'ouvrir le Congrès .

Proposition privilégiée : Une présentation de 10 minutes de la recherche de l'IRIS sur la gestion des prêts et bourses par le gouvernement du Québec par Julien Vadeboncoeur suivie d'une période de questions de 15 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 10 minutes sur la recherche de l'IRIS.

Proposée par l'AÉCSSP-UQAM
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De rallonger la plénière de 10 minutes.

Proposée par l'AÉMSP-UQAM
Appuyée par l'AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité

3.2 Résolutions

3.2.1 Que l'ASSÉ soit en faveur d'une gestion intégrale des prêts et bourses par le gouvernement du Québec.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par la SOGÉÉCOM

3.2.1.1 De biffer « des prêts et bourses par le gouvernement du Québec » et de le remplacer par « du programme d'aide financière aux études y compris des versements par l'État du Québec ».

Proposé par l'AÉMSP-UQAM
Appuyé par l'AGEECLG
Vote :
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 4
Adopté à la majorité

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de la proposition 3.2.1 telle qu'amendée afin que les associations puissent approfondir le débat.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Vote :
Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 1
Adoptée à la majorité

3.2.2 Que l'ASSÉ dénonce les gestes déplorables posés par certains individus associés à la FEUQ lors de la dernière assemblée générale de l'AETELUQ. Que l'ASSÉ offre son soutien au conseil exécutif légitime et rompe ses relations avec l'exécutif « élu » de manière douteuse; Que l'ASSÉ réaffirme l'importance du respect de la démocratie étudiante et invite l'ensemble des associations étudiantes nationales à faire de même.

Proposée par l'AÉCSSP-UQAM
Appuyée par la SOGGÉCOM

3.2.2.1 D 'ajouter après légitime « , celui d'avant le 12 septembre 2009 » .

Proposé par l'AÉCSL
Appuyé par l'AGECD
Adopté à l'unanimité

Proposition dilatoire : La question préalable.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Pour : 8 Contre : 3
Adoptée à la majorité
Vote sur la proposition principale 3.2.2 telle qu'amendée :
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 3
Adoptée à la majorité

3.2.3 Que les associations étudiantes membres consultent leur assemblée générale sur la proposition suivante sur la réforme pédagogique :

Attendu que la réforme a engendré des difficultés de taille;

Attendu que le nombre d'élèves éprouvant des retards scolaires augmente;

1. Nous proposons que la réforme soit corrigée selon les principes suivants :

● Que la réforme soit corrigée dans l'esprit des États généraux sur l'éducation;

● Que la mission de l'école publique soit recentrée sur l'instruction;

● Que l'enseignement et l'évaluation des connaissances deviennent prioritaires;

● Que des services d'appui et de soutien soient disponibles en quantité suffisante tant pour les élèves que pour le personnel enseignant;

● Que l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants soit respectée;

● Que les enseignantes et enseignants soient consulté-e-s.

2. Nous proposons l'arrêt définitif de l'implantation de la réforme à l'éducation des adultes tant qu'elle n'aura pas été corrigée.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Proposition incidente : Un temps de rédaction de 5 minutes.

Proposée par l'AÉMSP-UQAM

Appuyée par l'AÉCSL

Adoptée à l'unanimité

Vote sur la proposition principale 3.2.3 : adoptée à l'unanimité

4.0 Plan d'action

4.1 État de la conjoncture et de la campagne

Proposition privilégiée : Que le Conseil exécutif fasse une présentation de 10 minutes de son bilan suivi d'une plénière de 20 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par l'AÉCSL

Appuyée par l'AÉCSSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 5 minutes sur l'état du Conseil exécutif.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Proposition spéciale : Motion de félicitations aux exécutants et exécutante sortant-e-s pour leur bon travail.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée à l'unanimité

4.1.1 Qu'à défaut d'avoir reçu une lettre de démission de Myriem Alami et de Véronique De Broin de constater leur démission du Comité aux luttes sociales.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause d'une heure pour le souper.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Vote :
Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 0
Rejetée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une présentation de 5 minutes de Thomas Lafontaine suivie d'une période de questions de 5 minutes.

Proposée par l'AÉCSSP-UQAM
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause d'une heure pour le souper à 17h56.

Proposée par l'AÉCSL
Appuyée par l'AECM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La réouverture à 19h40.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

4.2 Mise à jour des revendications

Proposition privilégiée : Une plénière d'une heure sur l'état de la conjoncture et les positions des associations étudiantes sur la campagne.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par l'AECM
Appuyée par l'AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité

La gardienne du senti décrète une pause de 5 minutes à 20h55.
La réouverture est décrétée à 21h10.

4.2.1 Que la campagne 2009-2010 porte sur :

1- Que l'ASSÉ s'oppose à toute hausse de frais ou à toute coupure dans les services sociaux et à toute vente d'actif public au secteur privé, particulièrement en éducation, dans une perspective d'accessibilité à l'éducation et de réforme progressiste de la fiscalité.

2- Que l'ASSÉ se prononce pour une réforme progressiste de l'AFE visant :

a) l'indexation automatique des frais de subsistance et une hausse les amenant au seuil de pauvreté;

b) la reconnaissance de l'autonomie financière dès le départ du domicile familial;

c) une hausse du seuil de la contribution parentale à 50 000 dollars;

d) l'abolition de la prise en compte de la contribution de l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe dans le calcul de l'aide financière aux études (AFE), comme, par exemple, la pension alimentaire;

e) la diminution de l'endettement étudiant par la conversion des prêts en bourses.

3- Que la revendication sur la fiscalité soit mise au coeur de la campagne de l'ASSÉ.

Que l'ASSÉ mobilise contre les hausses des frais tant que le gouvernement n'abandonnera pas cet agenda politique;

Que l'on continue à travailler sur la réforme de l'aide financière aux études lorsque la menace de hausses de frais sera écartée.

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AÉCS

4.2.1.1 De tout biffer après le point 1.

Proposé par l'AÉCSSP-UQAM

Appuyé par l'AÉCSL

4.2.1.1.1 D'ajouter après « perspective », « de justice sociale ».

Proposé par l'AÉCSSP-UQAM

Appuyé par l'AÉCSL

Adopté à l'unanimité

Vote sur l'amendement 4.2.1.1 :

Pour : 3 Contre : 5 Abstention : 3

Rejeté à la majorité

Proposition incidente : Un temps de rédaction de 4 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AÉCS

Adoptée à l'unanimité

4.2.1.2 De biffer « Que l'on continue à travailler sur la réforme de l'aide financière aux études lorsque la menace de hausses de frais sera écartée » et de mettre à la place « Qu'une campagne parallèle sur l'AFÉ soit maintenue et qu'elle porte prioritairement sur le rapatriement des sommes disponibles au sein du Programme canadien des bourses aux étudiants (PCBÉ) ».

Proposé par le Conseil exécutif
Appuyé par l'AGECD

Proposition dilatoire : La question préalable.

Proposée par l'AÉMSP-UQAM
Appuyée par l'AÉCS
Vote :
Pour : 7 Contre : 4
Rejetée car pas les 2/3
Vote sur l'amendement 4.2.1.2 :
Pour : 4 Contre : 5 Abstention : 2
Rejeté à la majorité

Proposition privilégiée : La levée à 22h23 jusqu'à 9h am dimanche.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La réouverture dimanche à 9h16.

Proposée par la SOGÉÉCOM
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

4.2.1.3 De garder le point 1 (Que la campagne 2009-2010 porte sur :
Que l'ASSÉ s'oppose à toute hausse de frais ou à toute coupure dans les
services sociaux et à toute vente d'actif public au secteur privé, particulièrement
en éducation, dans une perspective d'accessibilité à l'éducation et de réforme
progressiste de la fiscalité) et qu'on ajoute « Que l'ASSÉ reste vigilante face à
toute attaque à l'accessibilité aux études, notamment dans le cadre de la fin du
programme des bourses du millénaire et du début du PCBÉ ».

Proposé par l'AGECD
Appuyé par l'AÉCSSP-UQAM

Proposition incidente : Un temps de lecture de 3 minutes.

Proposée par l'AÉCSL
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité
Vote sur l'amendement 4.2.1.3 :
Pour : 6 Contre : 2 Abstention : 3
Adopté à la majorité

4.2.1.4 D'ajouter après « perspective », « de justice sociale ».

Proposé par l'AÉCSSP-UQAM
Appuyé par l'AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité
Sur la proposition principale 4.2.1 telle qu'amendée :

Pour : 6 Contre : 2 Abstention : 3
Adoptée à la majorité

Proposition privilégiée : Une plénière de 15 minutes sur la PCBÉ.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

4.2.2 Considérant que la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire aura terminé son mandat le 5 janvier prochain;

Considérant la création du nouveau Programme canadien des bourses aux étudiants (PCBÉ) qui s'est vu octroyer près de 500 millions annuellement;

Considérant que l'éducation est un champ de compétence provinciale et que le gouvernement fédéral n'a pas à imposer son programme uniformément à l'échelle canadienne;

Que l'ASSÉ revendique, concernant le PCBÉ, un droit de retrait sans condition avec pleine compensation pour l'État québécois :

Que les sommes transférées visent explicitement à bonifier l'AFÉ en garantissant minimalement un maintien du plafond de prêts;

Qu'à défaut de négociations fructueuses entre l'État fédéral et l'État québécois sur cette question, que l'ASSÉ s'assure que le gouvernement québécois injecte de nouvelles sommes dans le programme de l'AFÉ afin que ne soit pas augmenté le plafond de prêts (l'endettement étudiant).

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGECD

4.2.2.1 D'ajouter à l'avant-dernier paragraphe « Que toutes sommes supplémentaires soient utilisées afin de hausser le seuil de la contribution parentale ».

Proposé par l'AFESH-UQAM
Appuyé par l'AÉCS

Proposition incidente : Une minute de temps de rédaction.

Proposée par l'AÉCSSP-UQAM
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

4.2.2.1.1 D'ajouter « et de reconnaître l'autonomie financière dès le départ du domicile familial ».

Proposé par la SOGÉÉCOM
Appuyé par le SECMV
Vote :
Pour : 2 Contre : 7 Abstention : 2
Rejeté à la majorité

Vote sur l'amendement 4.2.2.1 :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

Adopté à la majorité

Vote sur la proposition principale 4.2.2 telle qu'amendée:

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 3

Adoptée à la majorité

4.3 Suite plan d'action

4.3.1 Hausse des tarifs et fiscalité

Proposition privilégiée : De tenir une plénière de 15 minutes sur le plan d'action sur la hausse des tarifs et la fiscalité.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AÉMSP-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer le tour de parole.

Proposée par l'AECM

Appuyée par l'AGEECLG

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 Aide financière aux études

Proposition privilégiée : Que se tienne une plénière de 15 minutes sur le plan d'action sur l'aide financière aux études.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le SECMV

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De prolonger de 5 minutes la plénière.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGECD

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que se tienne une plénière de 10 minutes sur l'étendue de notre appui à la Coalition contre le détournement des pensions alimentaires quant à leur stratégie face aux député-e-s.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECM

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 Gouvernance

Proposition privilégiée : Une présentation de l'AEEA-UL sur le plan d'action sur la gouvernance.

Proposée par l'AÉÉA-UL

Appuyée par la SOGÉÉCOM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Que se tienne une plénière de 15 minutes sur le plan d'action sur la gouvernance.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause d'une heure pour aller dîner à 12h17.

Proposée par l'AÉCS
Appuyée par l'AÉÉA-UL
Vote:
Pour: 1 Contre:7 Abstention:1
Rejetée à la majorité

4.3.4 Sous-financement

4.3.5 Délibérante plan d'action

4.3.5.1 Que l'ASSÉ soit membre de la Coalition contre le détournement des pensions alimentaires.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGECD

4.3.5.1.1 D'ajouter « tout en restant fidèle avec notre position contre le lobbying auprès des député-e-s ».

Proposé par l'AFESH-UQAM
Appuyé par l'AÉMSP-UQAM
Adopté à l'unanimité
Vote sur la proposition principale 4.3.5.1: adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Un point d'information faite par Christian Pépin sur les actions du 23 novembre 2009 dans le cadre des consultations sur le plan de lutte à la pauvreté.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une heure pour dîner à 12h43.

Proposée par l'AÉCS
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : La réouverture à 13h54.

Proposée par l'AÉCS
Appuyée par l'AGECD
Adoptée à l'unanimité

Proposition incidente : Un temps de rédaction d'une minute.

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par l'AÉCSL

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 10 minutes sur la possibilité de lancer la campagne demain en lien avec la visite de Courchesne à Lionel-Groulx en rédigeant un communiqué de presse et sur la possibilité de faire une action demain.

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par le SECMV

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par la SOGÉÉCOM

Adoptée à l'unanimité

4.3.5.2 L'adoption du nouveau plan d'action suivant :

- Novembre : sortie de presse contre les projets de loi

- 16 novembre : Rencontre sous-comités de la « Coalition contre les tarifs »

- 16-30 novembre : Rencontres avec gouvernements provinciaux et fédéraux sur l'AFÉ

- 2 décembre : Actions sur AFÉ (bourses du millénaire / réforme AFÉ)

- 3 décembre : Rencontre fondation de la coalition « Contre les tarifs »

- 10 décembre : Conférence de presse de la coalition « Contre les tarifs »

- Session d'hiver : Perturbations régionales des conseils d'administration sur les projets de loi sur la gouvernance

- Janvier 2010 : Rentrée des universités et des cégeps

- 5 janvier 2010 : Conférence de presse AFÉ (fin mandat des bourses du millénaire)

- Plan de valorisation interne

- Janvier-février : information massive sur dossier tarification et distribution de la pétition

- 6 et 7 février 2010 : Camp de formation d'hiver

- 27 et 28 février 2010 : Congrès d'hiver

- Mars : Mobilisation pour la manifestation nationale / sensibilisation dans la population en général

- Début mars : Mini-action ultimatum au gouvernement et appel à la manif

- 8 mars 2010 : Journée internationale des femmes

- 15 mars 2010 : Journée internationale contre la brutalité policière

- 19 au 21 mars : Sommet populaire québécois contre la guerre et le militarisme

- 1er avril 2010 : Manifestation nationale de la coalition « Contre les tarifs »

- 24 et 25 avril 2010 : Congrès annuel

- 1er mai 2010 : Journée internationale des travailleurs et des travailleuses

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQAM

4.3.5.2.1 D'ajouter au plan d'action : « 6 décembre : Rassemblement public organisé par la Fédération des femmes du Québec pour les commémorations de polytechnique;

Du 4 au 19 décembre : activités féministes pour les commémorations de polytechnique;

8 mars : lancement de la marche mondiale des femmes ».

Proposé par l'AÉCSL
Appuyé par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

4.3.5.2.2 De biffer « 2 décembre : Actions sur AFÉ (bourses du millénaire / réforme AFÉ) ».

Proposé par l'AÉCSL-UQAM
Appuyé par l'AÉCSL
Pour : 4 Contre : 4 Abstention : 1

Mis en dépôt

Vote sur la proposition principale 4.3.5.2 telle qu'amendée :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention:2

Adoptée à la majorité

4.3.5.3 Que l'on encourage les associations étudiantes à organiser une journée de grève pour la manifestation du 1^{er} avril.

Proposé par le SECMV
Appuyé par l'AÉCSL

Proposition dilatoire : De mettre en dépôt la proposition 4.3.5.3 :

Proposée par l'AFESH-UQAM

Appuyée par l'AÉMSSP

Vote:

Pour : 5 Contre : 3 Abstention:1

Adoptée à la majorité

4.3.5.4 ATTENDU que les projets de loi Courchesne mettent à mal les principes d'autonomie et de gestion collégiale des institutions postsecondaires;
ATTENDU qu'une gestion efficace de coupures à travers la mise en place d'une oligarchie managériale dans les conseils d'administration des cégeps et universités n'est pas une solution au sous-financement chronique en éducation;

QUE l'ASSÉ participe à un forum sur l'éducation postsecondaire afin de freiner l'ambition du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) à transformer les structures décisionnelles des cégeps et universités.

QUE les États généraux soient organisés sur une base syndicale et indépendante de l'État afin d'exiger un réinvestissement massif en éducation.

QUE l'ASSÉ défende les principes d'autogestion et de liberté académique des institutions d'éducation québécoises.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AÉMSP-UQAM

Vote :

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 2

Adoptée à la majorité

4.3.5.5 Que l'ASSÉ appuie la déclaration de principes de la coalition contre la tarification des services

publics en annexe 5 et devienne, conséquemment, membre.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGEECLG

Adoptée à l'unanimité

4.3.5.6 Qu'une délégation en vue de rencontrer le gouvernement sur l'amélioration de l'AFÉ soit mise sur pieds. Que cette délégation soit composée de Christian Pépin et de deux personnes des associations étudiantes.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par la SOGÉÉCOM

4.3.5.6.1 Qu'une réunion regroupant les associations membres et la délégation se tiennent avant la rencontre.

Proposé par l'AÉMSP-UQAM

Appuyée par l'AÉCSSP-UQAM

Vote :

Pour : 3 Contre:6 Abstention : 0

Rejeté à la majorité

4.3.5.6.2 D'ajouter « élues en Conseil de Coordination ».

Proposé par l'AFESH-UQAM

Appuyé par la SOGÉÉCOM

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 4.3.5.6 telle qu'amendée : adoptée à l'unanimité

Décret d'une pause de 5 minutes à 15h43 par la gardienne du senti.

La réouverture est décrétée par le présidium à 15h56.

Un temps de lecture des pages 35 à 37 du cahier de Congrès suivi d'une plénière de 5 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AÉÉA-UL

Adoptée à l'unanimité

4.3.5.7 D'adhérer à la déclaration de la FAE pour la semaine pour l'école publique en annexe 6 et d'en élargir les bases de revendications.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGEECLG

4.3.5.7.1 D'ajouter « dans le but de construire un réel rapport de force ».

Proposé par la SOGÉÉCOM

Appuyé par l'AÉCSL

Vote :

Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 2

Adoptée à la majorité

Vote sur la proposition principale 4.3.5.7 telle que modifiée : adoptée à l'unanimité

5.0 Bourses gouvernementales aux exécutants et exécutantes d'une association nationale étudiante

Proposition dilatoire : La mise en dépôt du point jusqu'au prochain Congrès.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFESH-UQAM

Adoptée à l'unanimité

6.0 Femmes

Proposition privilégiée : D'aller directement au point 6.4 Autres.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par la SOGÉÉCOM

Adoptée à l'unanimité

6.4 Autres

Proposition privilégie : De tenir un tour de table sur la situation du féminisme dans les associations locales.

Proposée par l'AÉCSL

Appuyée par l'AÉMPS-UQAM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégie : Une plénière de deux minutes sur les CPE.

Proposée par l'AÉCSL

Appuyée par l'AGEECLG

Adoptée à l'unanimité

6.4.1 Que considérant que le camp de formation féministe vient de se tenir la semaine dernière et que lors de celui-ci les gens ont commencé à se questionner sur les points reliés à l'appel de textes sur la structure du Comité femmes, le rôle du féminisme dans les organisations syndicales étudiantes et la place des hommes dans la lutte;

Que l'appel de textes se continue jusqu'au Congrès d'hiver afin que la réflexion sur ces points se fasse à ce Congrès;

Que dans leurs textes les gens soient invités à écrire des pistes de propositions concrètes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

6.1 Marche mondiale des femmes

Proposition privilégiée : Une présentation de 5 minutes sur les revendications de la Marche mondiale des femmes par Anne-Marie Provost.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

6.1.1 Que l'ASSÉ endosse les revendications de la Marche mondiale des femmes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉMSP-UQAM

Proposition dilatoire : Considérant le manque d'information sur la question;
Attendu que l'ASSÉ ne peut se prononcer sans avoir l'information;
De mettre en dépôt la proposition 6.1.1.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AÉCS
Pour : 7 Contre : 2

Proposition privilégiée : Une plénière de 10 minutes sur la marche mondiale des femmes.

Proposée par l'AÉCSL
Appuyée par l'AÉÉA-UL
Adoptée à l'unanimité

6.1.2 Que l'ASSÉ continue de participer aux réunions de la CQMFF. Toutefois, qu'un retour d'information en vue du prochain Congrès sur la question des relations entre les organisations mixtes et non mixtes soit effectué.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AÉMSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une présentation des revendications de la CQMMF suivie d'une plénière de 10 minutes.

Proposée par l'AÉCSL
Appuyée par l'AÉÉA-UL
Vote :
Pour : 6 Contre:1 Abstention:2
Adoptée à la majorité

6.2 Bilan conférences

Proposition privilégiée : Une présentation de deux minutes sur le suivi de la campagne féministe.

Proposée par l'AÉCSL
Appuyée par l'AFESH-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition incidente : Un temps de rédaction de 2 minutes.

Proposée AFESH-UQAM
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

6.2.1 Que l'ASSÉ invite les associations étudiantes à inviter leurs membres à participer à l'articulation de la tournée de conférences féministes.

Proposée par l'AFESH
Appuyée par l'AÉCSL
Vote :
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 3
Adoptée à la majorité

6.3 Camp de formation femmes

Proposition privilégiée : Une présentation sur le dernier camp de formation femmes de 5 minutes suivie d'une plénière de 10 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité
Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AÉCSL
Vote :
Pour : 7 Contre : 2
Adoptée à la majorité

Proposition privilégiée : La réouverture à 18h21.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

8.0 Élections

Proposition privilégiée : Une présentation de 3 minutes par candidature suivie d'une période de 5 minutes de questions par personne candidates.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AECSSP-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De rallonger la période de question d'une minute trente secondes.

Proposée par l'AGEECLG
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

8.1 Candidature de Thomas Lafontaine par intérim, membre de l'AECSSP-UQAM, au Comité aux luttes sociales.

Résultat des élections :
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1
Élu à la majorité

8.2 Candidature de Marieve Ruel par intérim, membre de l'AFÉA-UQAM (appuyée par l'AFESHUQAM), au Comité femmes.

Résultat des élections :
Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 0
Élue à la majorité

8.3 De recevoir les démissions de Julien de Tilly, Marie-Ève Blais, Xavier Dandavino, Jean-Christophe Gascon, Shanie Morasse et Pascal Chabot.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par la SOGÉÉCOM
Adoptée à l'unanimité

10.0 Avis de motion

10.1 Dépôt des avis de motion

10.2 Traitement des avis de motion

11.0 Varia

Motion gros calins à Véronique Martineau pour son travail à la permanence et nous lui souhaitons la plus grande des chances et beaucoup de bonheur dans ses futurs projets.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée à l'unanimité

Proposition spéciale : Motion soleil pour l'organisation du Congrès et la gastronomie.

Proposée par l'AFESH-UQAM
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

12.0 La levée à 19h.

Proposée par l'AGEECLG
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

Annexe 1

États des résultats 2008-2009 en date du 30 juin 2009

à venir

Annexe 2

Modifications aux prévisions budgétaires 2009-2010

à venir

Annexe 3

Poste d'adjoint administratif ou adjointe administrative

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est actuellement à la recherche d'un ou d'une employé-e pour offrir un support au Conseil exécutif et à la permanence. L'ASSÉ est une organisation de type syndical qui regroupe, à l'échelle du Québec, plusieurs associations étudiantes collégiales et universitaires. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

Responsabilités :

- Tâches de secrétariat consistant, entre autres, à participer à la dactylographie, la rédaction, la mise en page, la correction, la révision, l'envoi des publications et les mises à jour du site Internet;
- Faire l'entretien général du bureau, des archives et de la documentation, assurer une revue de presse quotidienne et faire des dossiers de presse ou des recherches sur demande et selon le temps disponible;
- Assurer un soutien logistique à la réalisation des activités de l'association, soit les instances et les actions;
- Assurer la gestion administrative et comptable de l'association;
- Informer les gens quant à la nature de l'organisation, ses revendications et ses activités;
- Faire du graphisme lorsque cela est nécessaire.

Exigences :

- Être éligible à une subvention salariale d'Emploi-Québec.
- Connaissance pertinente du mouvement étudiant;
- Maîtrise du français, tant à l'écrit qu'à l'oral;
- Aptitudes en comptabilité et en informatique;
- Avoir une expérience militante pertinente au poste;
- Autonomie, initiative et aimer le travail d'équipe;
- Bonne capacité d'adaptation;
- Connaissances en graphisme un atout;
- Être en accord avec les principes de base et les revendications de l'ASSÉ et être capable de les défendre.

Annexe 4

Poste de permanence

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est actuellement à la recherche d'une nouvelle personne pour le poste de permanence. L'ASSÉ est une organisation de type syndicale qui regroupe, à l'échelle du Québec, plusieurs associations étudiantes collégiales et universitaires. Elle incarne, aujourd'hui, la continuité d'un courant qui a fait du mouvement étudiant, depuis quarante ans, un acteur incontournable de la société québécoise et un important agent de progrès social en éducation.

Descriptif

Le mouvement étudiant se renouvelle constamment et les gens qui s'y impliquent le font bénévolement. En ce sens, il est primordial d'assurer la transmission des connaissances historiques aux nouveaux et nouvelles arrivés dans le mouvement, de même qu'une présence et un support régulier dans le travail quotidien de l'organisation syndicale étudiante. La permanence est garante d'une grande part de la stabilité de celle-ci. Le poste de permanence à l'ASSÉ vise principalement à remplir ces fonctions.

Responsabilités

- Tâches de secrétariat consistant, entre autres, à participer à la dactylographie, la rédaction, la mise en page, la correction, la révision, l'envoi des publications et les mises à jour du site Internet.
- Faire l'entretien général du bureau, des archives et de la documentation, assurer une revue de presse quotidienne et faire des dossiers de presse ou des recherches sur demande.
- Assurer un soutien logistique à la réalisation des activités de l'association, soit les instances et les actions.
- Assurer la gestion administrative et comptable de l'association.
- Participer aux Congrès et aux réunions du Conseil exécutif.
- Informer les gens quant à la nature de l'organisation, ses revendications et ses activités.

Exigences

Connaissance pertinente du mouvement étudiant;
Maîtrise du français, tant à l'écrit qu'à l'oral;
Aptitudes en comptabilité et en informatique;
Avoir une expérience militante pertinente au poste;
Autonomie, initiative et aimer le travail d'équipe;
Bonne capacité d'adaptation;
Être en accord avec les principes de base et les revendications de l'ASSÉ et être capable de les défendre.

Conditions de travail

Rémunération : 14,50 \$/heure

Annexe 5

Déclaration de principes : hausse des tarifs

Depuis 30 ans, les gouvernements qui se succèdent à Québec et à Ottawa appliquent les mêmes recettes néolibérales : poursuite du déficit zéro, coupures dans les services publics et les programmes sociaux, privatisations, sous-traitance et PPP (partenariats public-privé), appel à la philanthropie en substitution de l'intervention de l'État, hausses de tarifs, etc. Autant de façons de « Socialiser les déficits et de privatiser les profits », autant de façons de déconstruire le modèle de société fondé sur la solidarité sociale.

Parallèlement, pour allécher les contribuables, nos gouvernements prétendent multiplier les baisses d'impôts. Nous ne sommes pas dupes! Nous savons que ces baisses d'impôts qui s'accompagnent de hausses de tarifs profitent aux plus riches et aux grandes compagnies. La classe moyenne, les femmes, les pauvres, les minorités visibles et les personnes âgées sont ceux qui paient le prix fort de ces soi-disant baisses d'impôts!

Selon nous, la crise économique actuelle doit plutôt être une occasion de remettre en question ces politiques et proposer de nouvelles avenues pour un Québec plus écologique, plus juste, plus solidaire et pour une économie qui bénéficie en premier lieu aux Québécois et Québécoises et non à une poignée d'élites économiques. Le Canada et le Québec ont ratifié le PIDESC (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) qui stipule entre autres, que « Les États partis au présent pacte reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre » (article 12.1) ainsi que « le droit de toute personne à l'éducation » (article 13.1) par l'instauration progressive de la gratuité scolaire du primaire à l'université (article 13.2). En 2006, l'ONU a sévèrement blâmé les gouvernements canadiens et québécois parce qu'ils ont régressé dans l'application de ces droits pour l'ensemble des citoyen-ne-s. Il est temps qu'ils redressent la situation! Dans ce contexte, la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics qui rassemble des organisations communautaires, syndicales, étudiantes et populaires a pour objectif de contrer les mesures régressives mises de l'avant par nos dirigeants et de proposer des projets et des politiques équitables pour renflouer les coffres de l'État et prendre le virage d'une économie au service de la population.

Ainsi, nous nous opposons :

- Aux hausses de tarifs des services publics tels que l'électricité, les services de santé et de services sociaux, l'éducation, les garderies, le transport collectif.

Parce que nous voulons assurer des services publics universels et de qualité également accessibles à tous et toutes et garantir la réalisation des droits économiques et sociaux;

nous proposons :

- Un financement adéquat des services publics et des programmes sociaux dans une perspective de lutte contre la privatisation et la marchandisation du bien commun.

- Que ces mesures soient financées par une réforme progressiste de la fiscalité.

Annexe 6

Manifeste « L'école publique un bien commun à promouvoir »

Il y a un demi-siècle, les bâtisseurs du Québec moderne ont voulu nous léguer une démocratie vivante et dynamique, ouverte à la participation citoyenne, grâce à une éducation accessible, gratuite et universelle qui ne pouvait reposer que sur une école publique forte. Fille de la Révolution tranquille, l'école porte donc depuis cinquante ans, les espoirs de ce projet de société. Grâce à l'école publique, la société québécoise s'est développée. Elle est devenue plus alphabétisée, plus instruite, plus conscientisée. Grâce à l'école publique, la société québécoise peut être fière de la richesse de sa culture et de ses talents.

Depuis un demi-siècle, l'école publique québécoise a fait ses preuves :

- Elle inspire les rêves de la société, en incarne les idéaux de justice et d'égalité, en porte les aspirations et en transmet l'héritage.
- Elle accueille et appartient à toute la population. En ce sens, elle est gardienne et promotrice des valeurs et des aspirations de la société.
- Elle émane d'une responsabilité collective à laquelle chacun peut prendre une part active.
- Elle est une porte ouverte sur le patrimoine culturel du Québec et du monde.
- Elle constitue un passage privilégié vers la citoyenneté et la vie en société.
- Elle continue de nous convaincre qu'une société démocratique et développée ne saurait se passer d'un système d'éducation qui a les moyens de ses ambitions et qui est pleinement accessible à toutes et tous.

C'est pourquoi, nous, qui avons collectivement et historiquement la responsabilité de bâtir une société meilleure, en appelons à :

- la reconnaissance et au soutien inconditionnel de la juste valeur de l'école publique;
- une éducation assumée politiquement et financièrement par l'État à titre de priorité nationale;
- l'amélioration des conditions de celles et ceux qui vivent, font et apprennent à l'école publique;
- l'amélioration de l'accessibilité et des services offerts à toutes celles et tous ceux qui désirent s'instruire;
- la fin, dans le système d'éducation, de la concurrence déloyale et inappropriée soutenue par le financement public des écoles privées.
- Nous faisons appel à toutes celles et tous ceux qui, comme nous, ont à coeur un système d'éducation public de qualité, universel, gratuit, accessible, égalitaire, riche en services et en encadrement.
- Nous les invitons à manifester leur adhésion à cette déclaration et à revendiquer de la part de l'État qu'il assume sa pleine responsabilité au regard de l'école publique.

En conséquence, nous exigeons du gouvernement du Québec qu'il mette un terme au financement public des écoles privées et demandons aux partis politiques du Québec de témoigner de leur soutien à l'école publique en s'engageant dans cette voie.

ANNEXE 1

Dépôt par comité-femmes :

Version actuelle

CHAPITRE 9 : COMITÉ FEMMES

ARTICLE 40 : COMPOSITION

Le Comité femmes est composé de cinq (5) membres élues par le Congrès ainsi que des collaboratrices et membres volontaires.

ARTICLE 41 : ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, la candidate doit :

1. provenir d'une association étudiante membre en règle de l'ASSÉ au moment de son élection ;
2. recevoir l'appui de son association.

ARTICLE 42 : BUTS ET FONCTIONS

Le Comité femmes a pour objectif de promouvoir la lutte pour la condition des femmes en éducation comme dans la société, et ce, au sein de l'ensemble des instances de l'ASSÉ. Il doit être en mesure de présenter un rapport au Congrès annuel sur la question femmes. Il peut aussi :

1. produire, en collaboration avec le Comité d'information, du matériel traitant de leur champ d'intervention ;
2. disposer d'une section femmes à l'intérieur du journal de l'ASSÉ, ou toute autre publication officielle ;
3. organiser, conjointement avec les comités de mobilisation régionaux et locaux, des actions femmes ;
4. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, d'appui et de vote ;
5. nommer une personne responsable de la coordination du travail du Comité pour assurer un lien privilégié avec le ou la Secrétaire général-e du Conseil de Coordination et le Conseil exécutif.

ARTICLE 43 : ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS

Chaque réunion du Conseil de Coordination et du Congrès, à l'exception des séances extraordinaires (à moins qu'elles ne portent spécifiquement sur le sujet) devra inclure un point femmes à l'ordre du jour.

ARTICLE 44 : CONVOCATION

Le Comité femmes se réunit au moins une fois, si possible, entre chaque Conseil de Coordination.

Version présentant les ajouts/retraits

CHAPITRE 9 : COMITÉ FEMMES

ARTICLE 40 : COMPOSITION

Le Comité femmes est composé de cinq (5) membres élues par le Congrès ainsi que des collaboratrices et membres volontaires.

Le Comité femmes est une instance non mixte.

ARTICLE 41 : ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, la candidate doit :

1. provenir d'une association étudiante membre en règle de l'ASSÉ au moment de son élection ;
2. recevoir l'appui de son association.

ARTICLE 42 : BUTS ET FONCTIONS

Le Comité femmes a pour objectif de promouvoir et participer à la lutte des femmes en éducation comme dans la société, et ce, au sein de l'ensemble des instances et actions de l'ASSÉ. De plus, il développe et entretient des liens avec des associations, groupes de défense des droits des femmes et tout autre organisme communautaire lié. Il doit être en mesure de présenter un rapport sur les activités et actions menées au cours de l'année scolaire au Congrès annuel. Bien que cette responsabilité ne lui incombe pas uniquement, le Comité femmes est une instance incontournable pour faire état du féminisme à l'ASSÉ. Il peut aussi :

1. produire, en collaboration avec le Comité d'information, du matériel d'information et de mobilisation ;
2. disposer d'une section femmes/féminisme à l'intérieur du journal de l'ASSÉ, ou toute autre publication officielle ;
3. administrer et entretenir la section femmes du site Internet de l'ASSÉ ainsi que les listes de diffusion ;
4. organiser, en collaboration avec les comités femmes et de mobilisation (local, régional et national), des actions ou contingents femmes ;
5. organiser des réunions, tournées de représentation et camps de formation femmes, que ce soit au niveau local, régional ou national ;
6. nommer une personne responsable de la coordination du travail du Comité pour assurer un lien privilégié avec le ou la Secrétaire général-e du Conseil de Coordination et le Conseil exécutif.

Supprimé : pour la condition

Supprimé : sur la question femmes

Supprimé : traitant de leur champ d'intervention

Supprimé : ¶
3

Supprimé : conjointement

Supprimé : ux

Supprimé : locaux

Supprimé : ¶
4. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, d'appui et de vote ; ¶
5

ARTICLE 43 : POUVOIRS

1. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, d'appui et de vote ;
2. siéger au Congrès, où il a droit de parole, de proposition et d'appui ;
3. organiser et tenir des activités de financement ;
4. administrer le budget annuel pour lequel une proposition de prévisions budgétaires est soumise chaque année, lors du Congrès annuel. Un état des résultats devra également être déposé et pourra, sur demande, être déposé à chaque Congrès ou, si requis, à un Conseil de Coordination.

ARTICLE 44 : BUDGET

1. Le budget annuel alloué au Comité femmes doit se conformer à l'ANNEXE C des présents Statuts et règlements.
2. Le budget annuel du Comité femmes a pour objectif de donner d'abord aux femmes la place de leurs propositions en ce qui a trait aux priorités et besoins établis chaque année dans le cadre du plan d'action femmes de l'ASSÉ, adopté en Congrès.
3. L'autonomie d'une telle gestion budgétaire est une action politique s'inscrivant dans les principes et revendications de l'ASSÉ. Elle est encadrée par l'Article 44 : Pouvoirs et les présents Statuts et règlements.
4. Le Comité femmes se voit allouer statutairement un budget minimal équivalent à 5 % des cotisations annuelles prévues pour l'année scolaire en cours. Ce budget peut être bonifié lors de l'adoption ou de la modification des prévisions budgétaires, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 10 % des cotisations annuelles prévues.
5. Tout revenu réalisé dans le cadre d'une activité de financement du Comité femmes est ajouté au budget annuel courant du Comité femmes.
6. Le budget annuel du Comité femmes ne peut pas cumuler plus de 1 % de surplus par année scolaire. Tout surplus supplémentaire est réinjecté dans les revenus de l'ASSÉ, sauf décision contraire du Congrès à cet effet.
7. Le Comité femmes est tenu d'aviser immédiatement le Conseil de Coordination dans l'éventualité où des problèmes financiers surviendraient.
8. Advenant le cas où le Comité femmes est vacant – pour une partie ou l'ensemble de l'année financière – le budget du Comité femmes pourra être utilisé par les Comité femmes des associations membres (ou les associations membres lorsqu'un Comité femmes n'y est pas actif) pour financer des activités et actions féministes locales, régionales ou nationales, qu'elles soient prévues au plan de l'action de l'ASSÉ ou soient des initiatives locales. Les demandes devront être déposées au Conseil de Coordination ou au Congrès et être appuyées par une description du projet et un budget.

ARTICLE 45 : ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS

Chaque réunion du Conseil de Coordination et du Congrès, à l'exception des séances extraordinaires (à moins qu'elles ne portent spécifiquement sur le sujet) devra inclure un point femmes à l'ordre du jour.

Supprimé : 3

ARTICLE 46 : CONVOCATION

Le Comité femmes se réunit au moins une fois, dans la mesure du possible, entre chaque Conseil de Coordination.

Supprimé : 4

Supprimé : si

Supprimé : ,

Version incluant les modifications proposées

CHAPITRE 9 : COMITÉ FEMMES

ARTICLE 40 : COMPOSITION

Le Comité femmes est composé de cinq (5) membres élues par le Congrès ainsi que des collaboratrices et membres volontaires.

Le Comité femmes est une instance non mixte.

ARTICLE 41 : ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, la candidate doit :

1. provenir d'une association étudiante membre en règle de l'ASSÉ au moment de son élection ;
2. recevoir l'appui de son association.

ARTICLE 42 : BUTS ET FONCTIONS

Le Comité femmes a pour objectif de promouvoir et participer à la lutte des femmes en éducation comme dans la société, et ce, au sein de l'ensemble des instances et actions de l'ASSÉ. De plus, il développe et entretient des liens avec des associations, groupes de défense des droits des femmes et tout autre organisme communautaire lié. Il doit être en mesure de présenter un rapport sur les activités et actions menées au cours de l'année scolaire au Congrès annuel. Bien que cette responsabilité ne lui incombe pas uniquement, le Comité femmes est une instance incontournable pour faire état du féminisme à l'ASSÉ. Il peut aussi :

1. produire, en collaboration avec le Comité d'information, du matériel d'information et de mobilisation ;
2. disposer d'une section femmes/féminisme à l'intérieur du journal de l'ASSÉ, ou toute autre publication officielle ;
3. administrer et entretenir la page femmes du site Internet de l'ASSÉ ainsi que les listes de diffusion ;
4. organiser, en collaboration avec les comités femmes et de mobilisation (local, régional et national), des actions ou contingents femmes ;
5. organiser des réunions, tournées de représentation et camps de formation femmes, que ce soit au niveau local, régional ou national ;
6. nommer une personne responsable de la coordination du travail du Comité pour assurer un lien privilégié avec le ou la Secrétaire général-e du Conseil de Coordination et le Conseil exécutif.

ARTICLE 43 : POUVOIRS

1. **siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, d'appui et de vote ;**

2. siéger au Congrès, où il a droit de parole, de proposition et d'appui ;
3. organiser et tenir des activités de financement ;
4. administrer le budget annuel pour lequel une proposition de prévisions budgétaires est soumise chaque année, lors du Congrès annuel. Un état des résultats devra également être déposé et pourra, sur demande, être déposé à chaque Congrès ou, si requis, à un Conseil de Coordination.

ARTICLE 44 : BUDGET

1. Le budget annuel alloué au Comité femmes doit se conformer à l'ANNEXE C des présents Statuts et règlements.
2. Le budget annuel du Comité femmes a pour objectif de donner d'abord aux femmes la place de leurs propositions en ce qui a trait aux priorités et besoins établis chaque année dans le cadre du plan d'action femmes de l'ASSÉ, adopté en Congrès.
3. L'autonomie d'une telle gestion budgétaire est une action politique s'inscrivant dans les principes et revendications de l'ASSÉ. Elle est encadrée par l'Article 44 : Pouvoirs et les présents Statuts et règlements.
4. Le Comité femmes se voit allouer statutairement un budget minimal équivalent à 5 % des cotisations annuelles prévues pour l'année scolaire en cours. Ce budget peut être bonifié lors de l'adoption ou de la modification des prévisions budgétaires, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 10 % des cotisations annuelles prévues.
5. Tout revenu réalisé dans le cadre d'une activité de financement du Comité femmes est ajouté au budget annuel courant du Comité femmes.
6. Le budget annuel du Comité femmes ne peut pas cumuler plus de 1 % de surplus par année scolaire. Tout surplus supplémentaire est réinjecté dans les revenus de l'ASSÉ, sauf décision contraire du Congrès à cet effet.
7. Le Comité femmes est tenu d'aviser immédiatement le Conseil de Coordination dans l'éventualité où des problèmes financiers surviendraient.
8. Advenant le cas où le Comité femmes est vacant – pour une partie ou l'ensemble de l'année financière – le budget du Comité femmes pourra être utilisé par les Comité femmes des associations membres (ou les associations membres lorsqu'un Comité femmes n'y est pas actif) pour financer des activités et actions féministes locales, régionales ou nationales, qu'elles soient prévues au plan de l'action de l'ASSÉ ou soient des initiatives locales. Les demandes devront être déposées au Conseil de Coordination ou au Congrès et être appuyées par une description du projet et un budget.

ARTICLE 45 : ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS

Chaque réunion du Conseil de Coordination et du Congrès, à l'exception des séances extraordinaires (à moins qu'elles ne portent spécifiquement sur le sujet) devra inclure un point femmes à l'ordre du jour.

ARTICLE 46 : CONVOCATION

Le Comité femmes se réunit au moins une fois, dans la mesure du possible entre chaque Conseil de Coordination.

Proposition – Avis de motion aux Statuts et règlements

[X association] dépose l'avis de motion qui suit au Chapitre 9 : Comité femmes des Statuts et règlements de l'ASSÉ :

→ Que soit ajouté à l'ARTICLE 40 : COMPOSITION : Le Comité femmes est une instance non-mixte.

→ Que les modifications suivantes soient apportées à l'ARTICLE 42 : BUTS ET FONCTIONS :

Premier paragraphe

- Ajouter « et participer à » entre « promouvoir » et « la lutte » ;
- Biffer « pour la condition » ;
- Ajouter « [...] et actions » entre « instances » et « de l'ASSÉ. » ;
- Ajouter « De plus, il développe et entretient des liens avec des associations, groupes de défense des droits des femmes et tout autre organisme communautaire lié. » entre « [...] de l'ASSÉ. » et « Il doit être en mesure [...] » ;
- Ajouter « sur les activités et actions menées au cours de l'année scolaire » entre « Il doit être en mesure de présenter un rapport » et « Congrès annuel [...] » ;
- Biffer « sur la question femmes » ;
- Ajouter « Bien que cette responsabilité ne lui incombe pas uniquement, le Comité femmes est une instance incontournable pour faire état du féminisme à l'ASSÉ. » avant « Il peut aussi : ».

Alinéa 1

- Ajouter « d'information et de mobilisation » après « [...] du matériel » ;
- Biffer « traitant de leur champ d'intervention ».

Alinéa 2

- Ajouter « /féminisme » après « [...] section femmes ».

Nouvel alinéa 3

- Ajouter un nouvel alinéa 3 comme suit : « 3. administrer et entretenir la page femmes du site Internet de l'ASSÉ ainsi que les listes de diffusion ; ».

Alinéa 3

- Décaler en alinéa 4 ;
- Remplacer « conjointement » par « en collaboration » ;
- Ajouter « femmes et » entre « comités » et « de mobilisation » ;
- Ajouter et modifier « (local, régional et national » ;
- Ajouter « ou contingents » entre « des actions » et « femmes ; ».

Alinéa 4

- Biffer l'alinéa 4 et ajouter l'alinéa 5 comme suit : « 5. organiser des réunions, tournées de représentation et camps de formation femmes, que ce soit au niveau local, régional ou national ; ».

Alinéa 5

- Décaler en alinéa 6.

→ Que soit ajouté l'ARTICLE 43 : POUVOIRS en décalant les articles actuels 43 et 44.

ARTICLE 43 : **POUVOIRS**

- 1. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, d'appui et de vote ;**
- 2. siéger au Congrès, où il a droit de parole, de proposition et d'appui ;**
- 3. organiser et tenir des activités de financement ;**
- 4. administrer le budget annuel pour lequel une proposition de prévisions budgétaires est soumise chaque année, lors du Congrès annuel. Un état des résultats devra également être déposé et pourra, sur demande, être déposé à chaque Congrès ou, si requis, à un Conseil de Coordination.**

→ Que soit ajouté l'ARTICLE 44 : BUDGET :

ARTICLE 44 : **BUDGET**

- 1. Le budget annuel alloué au Comité femmes doit se conformer à l'ANNEXE C des présents Statuts et règlements.**
- 2. Le budget annuel du Comité femmes a pour objectif de donner d'abord aux femmes la place de leurs propositions en ce qui a trait aux priorités et besoins établis chaque année dans le cadre du plan d'action femmes de l'ASSÉ, adopté en Congrès.**
- 3. L'autonomie d'une telle gestion budgétaire est une action politique s'inscrivant dans les principes et revendications de l'ASSÉ. Elle est encadrée par l'Article 44 : Pouvoirs et les présents Statuts et règlements.**
- 4. Le Comité femmes se voit allouer statutairement un budget minimal équivalent à 5 % des cotisations annuelles prévues pour l'année scolaire en cours. Ce budget peut être bonifié lors de l'adoption ou de la modification des prévisions budgétaires, jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 10 % des cotisations annuelles prévues.**
5. Tout revenu réalisé dans le cadre d'une activité de financement du Comité femmes est ajouté au budget annuel courant du Comité femmes.
6. Le budget annuel du Comité femmes ne peut pas cumuler plus de 1 % de surplus par année scolaire. Tout surplus supplémentaire est réinjecté dans les revenus de l'ASSÉ, sauf décision contraire du Congrès à cet effet.
7. Le Comité femmes est tenu d'aviser immédiatement le Conseil de Coordination dans l'éventualité où des problèmes financiers surviendraient.
8. Advenant le cas où le Comité femmes est vacant – pour une partie ou

l'ensemble de l'année financière – le budget du Comité femmes pourra être utilisé par les Comité femmes des associations membres (ou les associations membres lorsqu'un Comité femmes n'y est pas actif) pour financer des activités et actions féministes locales, régionales ou nationales, qu'elles soient prévues au plan de l'action de l'ASSÉ ou soient des initiatives locales. Les demandes devront être déposées au Conseil de Coordination ou au Congrès et être appuyées par une description du projet et un budget.

→ Que les modifications suivantes soient apportées à l'ARTICLE 44 :
CONVOCATION :

- Décaler en 46, conformément aux propositions précédentes ;
- Biffer « si » entre « fois, » et « possible » ;
- Ajouter « dans la mesure du » entre « au moins une fois » et possible.

ANNEXE 2

	Prévisions amenées au Congrès d'hiver 2010	État des résultats en date du 22 fév. 2010
Revenus		
Cotisations	103 860,00 \$ 103,69%	107695,00
Instances	10 425,00 \$ 59,94%	6248,52
Congrès	5 625,00 \$ 30,71%	1727,50
Camps de formation	4 800,00 \$ 94,19%	4521,02
Dons	2 000,00 \$ 25,65%	513,00
Activités de financement	560,00 \$ 59,82%	335,00
Fonds des arrêté-e- s	- \$ 0,00%	68,45
Surplus fonds d'entraide 08-09	2 500,00 \$ 0,00%	0,00

Prêt AETELUQ	1 000,00 \$		
Totaux	120 345,00 \$	95,44%	114859,97

Dépenses

Fonds d'entraide	5 193,00 \$	0,00%	0,00
-------------------------	--------------------	--------------	-------------

Information	18 628,75 \$	70,83%	13194,87
Ultimatum et express	8 000,00 \$	57,63%	4610,25
Revue Ultimatum	3 550,00 \$	100,09%	3553,31
Matériel d'information	5 500,00 \$	66,34%	3648,51
Documentation & recherche	450,00 \$	56,46%	254,05
Iris	1 128,75 \$	100,00%	1128,75

**Prévisions
amenées au
Congrès d'hiver
2010**

**État des
résultats en date
du 22 février
2010**

Instances	18 400,00 \$	40,55%	7461,28
Congrès	7 500,00 \$	24,12%	1808,71
Camps de formation	6 400,00 \$	66,58%	4261,01
Comités et CoCo	4 500,00 \$	30,92%	1391,56

Mobilisation	17 100,00 \$	66,98%	11453,01
Tournées & représentations	14 500,00 \$	73,81%	10703,02
Matériel pour les actions	2 600,00 \$	28,85%	749,99

Bureau	15 910,00 \$	67,86%	10796,35
Loyer	11 900,00 \$	66,37%	7897,52
Assurances	1 010,00 \$	99,21%	1002,00
Fournitures	2 500,00 \$	75,87%	1896,83
Informatique	500,00 \$	0,00%	0,00

Administration	5 331,00 \$	96,66%	5153,11
Honoraire professionnel	4 831,00 \$	100,00%	4831,05
Frais de caisse	500,00 \$	64,30%	321,50
Frais d'intérêt			0,56

Communication	9 950,00 \$	63,53%	6321,10
Télécommunications	7 000,00 \$	65,84%	4609,10

	CNW Telbec	1 200,00 \$	71,25%	855,03
	Courrier	750,00 \$	15,32%	114,89
	Internet et site	1 000,00 \$	74,21%	742,08
Employé-e-s		36 500,00 \$	66,66%	24329,60
	Salaire			18025,02
	DAS-Qc			4239,29
	DAS-Can			2065,29
Conseils régionaux		1 500,00 \$	0,00%	0,00
Divers		1 500,00 \$	70,00%	1050,00
	Subventions	500,00 \$	10,00%	50,00
	Fonds des arrêté-e-s			
	Prêt AÉTÉLUQ	1 000,00 \$		1000,00
Totaux		130 012,75 \$	61,35%	79759,32
Surplus/(déficit)		(9 667,75) \$		

ANNEXE 3

	Prévisions Congrès d'automne 2009	Différence	Prévisions amenées au Congrès d'hiver 2010	
Revenus				
Cotisations	105 885,00 \$	(2 025,00) \$	103 860,00 \$	
Instances	11 212,50 \$	(787,50) \$	10 425,00 \$	
	Congrès	6 150,00 \$	(525,00) \$	5 625,00 \$
	Camps de formation	5 062,50 \$	(262,50) \$	4 800,00 \$
Dons	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	
Activités de financement	560,00 \$	- \$	560,00 \$	

Fonds des arrêtés	- \$	- \$	- \$
Surplus fonds d'entraide 08-09	2 500,00 \$	- \$	2 500,00 \$
Prêt AETELUQ	1 000,00 \$		1 000,00 \$
Totaux	123 157,50 \$	(2 812,50) \$	120 345,00 \$

Dépenses

Fonds d'entraide	5 294,25 \$	(101,25) \$	5 193,00 \$
Information	20 828,75 \$	(2 200,00) \$	18 628,75 \$
Ultimatum et express	9 750,00 \$	(1 750,00) \$	8 000,00 \$
Revue Ultimatum	4 000,00 \$	(450,00) \$	3 550,00 \$
Matériel d'information	5 500,00 \$	- \$	5 500,00 \$
Documentation & recherche	450,00 \$	- \$	450,00 \$
Iris	1 128,75 \$	- \$	1 128,75 \$
	Prévisions amenées au Congrès d'automne 2009	Différence	Prévisions amenées au Congrès d'hiver 2010
Instances	19 450,00 \$	(1 050,00) \$	18 400,00 \$
Congrès	8 200,00 \$	(700,00) \$	7 500,00 \$
Camps de formation	6 750,00 \$	(350,00) \$	6 400,00 \$
Comités et CoCo	4 500,00 \$	- \$	4 500,00 \$
Mobilisation	13 800,00 \$	3 300,00 \$	17 100,00 \$
Tournées & représentations	11 200,00 \$	3 300,00 \$	14 500,00 \$
Matériel pour les actions	2 600,00 \$	- \$	2 600,00 \$
Bureau	15 410,00 \$	500,00 \$	15 910,00 \$
Loyer	11 900,00 \$	- \$	11 900,00 \$
Assurances	1 010,00 \$	- \$	1 010,00 \$
Fournitures	2 000,00 \$	500,00 \$	2 500,00 \$
Informatique	500,00 \$	- \$	500,00 \$
Administration	5 331,00 \$	- \$	5 331,00 \$
Honoraire	4 831,00 \$	- \$	4 831,00 \$

	professionnel			
	Frais de caisse	500,00 \$	- \$	500,00 \$
	Frais d'intérêt			
Communication		8 950,00 \$	1 000,00 \$	9 950,00 \$
	Télécommunications	6 000,00 \$	1 000,00 \$	7 000,00 \$
	CNW Telbec	1 200,00 \$	- \$	1 200,00 \$
	Courrier	750,00 \$	- \$	750,00 \$
	Internet et site	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$
Employé-e-s		35 000,00 \$	1 500,00 \$	36 500,00 \$
	Salaire			
	DAS-Qc			
	DAS-Can			
Conseils régionaux		1 500,00 \$	- \$	1 500,00 \$
Divers		1 500,00 \$	- \$	1 500,00 \$
	Subventions	500,00 \$	- \$	500,00 \$
	Fonds des arrêté-e-s			
	Prêt AÉTÉLUQ	1 000,00 \$		1 000,00 \$
Totaux		127 064,00 \$	2 948,75 \$	130 012,75 \$
Surplus/(déficit)		(3 906,50) \$	(5 761,25) \$	(9 667,75) \$